

PROJET D'ETABLISSEMENT

2024-2027

MINISTERE DE LA CULTURE/DIRECTION GENERALE DE LA CREATION
ARTISTIQUE

Sommaire

Préambule	page 3
------------------	--------

I. Historique – état des lieux

1. Présentation du conservatoire	page 3
2. Contextes socio-économiques & culturels	page 4
3. Les effectifs	page 13
4. L'offre d'enseignement	page 14
5. Les organes de concertation	page 28
6. L'organisation pédagogique : règlement des études	page 29
7. L'action culturelle	page 29
8. Conventions de partenariats – collaborations	page 30
9. Plan des locaux et liste des équipements	page 34
10. Les personnels du conservatoire	page 46
11. Les moyens matériels du conservatoire	page 46

II. Bilan du dernier projet d'établissement (2015-2022) - préconisations 2017

1. Descriptif du projet	page 47
2. Constats-préconisations du rapport de l'Inspection Générale	page 47
3. Évolutions 2017-2024	page 48

III. Perspectives 2024-2027 – objectifs et actions

1. préambule	page 51
2. En danse	page 52
3. En art dramatique	page 53
4. En musique	page 54
5. Pour le fonctionnement général du CRR	page 60
6. Plan pluriannuel de réalisation – indicateurs – bilan d'étape	page 61

Conclusion	page 65
-------------------	---------

Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Régional est un service municipal de la ville de Rueil-Malmaison. A ce titre, le présent projet d'établissement est bâti sous les auspices bienveillants de son Maire, **Patrick Ollier**, ancien ministre et président de la Métropole du Grand Paris, ainsi que de son conseil municipal.

Le présent projet d'établissement prend en compte l'état des lieux concernant la structuration du Conservatoire à Rayonnement Régional, l'ensemble des préconisations inscrites dans le rapport de l'Inspection du Ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de la demande de renouvellement du classement en 2017, des avancées qui ont pu être réalisées à ce sujet entre 2017 et 2024 ainsi que des perspectives tracées de 2024 à 2027, le récent arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique établissant la durée maximale des projets d'établissement à six années (art.2-2) .

Il est dédié à la mémoire de **Lydie Grondin** qui m'accompagna durant trois merveilleuses années à la tête de cet établissement en tant que directrice-adjointe, convaincue et animée, comme je l'étais et le suis toujours, du devoir d'apporter un enseignement artistique d'excellence, « un art élitare pour tous », selon la formule d'Antoine Vitez.

Fabrice Brunaud, directeur du Conservatoire à rayonnement Régional, juillet 2024.

I. Historique – État des lieux

1. Présentation du conservatoire

Par rapport à d'autres établissements régionaux, l'histoire du Conservatoire de Rueil-Malmaison est récente : le conservatoire de Douai est né Académie de musique en 1806, ceux d'Arras, Caen, Lille, Toulouse naissent dans les vingt ans qui suivent...

Si l'enseignement de la musique existe à Rueil-Malmaison depuis bien longtemps via diverses sociétés musicales, ce n'est qu'en **1959** qu'intervient une tentative de création d'un conservatoire, puis qu'en **1961**, soit confiée à **Henri Druart**, alors clarinette-solo de l'orchestre de la Garde Républicaine, la création d'une fanfare scolaire qui sera la première pierre de la création définitive, en **1964** du Conservatoire municipal de Musique et de danse qui sera placé sous sa direction.

1966 verra la création de la classe d'Art dramatique. En **1972** la direction du conservatoire sera confiée à **Jacques Taddéi** et en **1976**, celui-ci obtient l'agrément du conservatoire par l'État en tant qu'École Nationale de Musique puis, en **1982**, en tant que Conservatoire National de Région. En **1987** le conservatoire intègre les locaux du 182 avenue Paul Doumer et voit nommer comme directrice, **Francine Aubin**, alors professeur d'écriture. En 2006, dans le cadre de l'acte II des lois de décentralisation, le conservatoire est renommé Conservatoire à Rayonnement Régional.

En **2011** lui succédera **Jean-Luc Tourret** puis, en **2018**, **Fabrice Brunaud**.

Le Conservatoire a rapidement assumé une double fonction qui a valu à l'établissement sa large renommée :

- Assurer un enseignement musical de valeur dès le plus jeune âge pour les rueillois et contribuer à une vie municipale riche grâce à la tenue de nombreux concerts
- Procurer un enseignement de haut niveau qui attire des étudiants du monde entier, notamment d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-est (environ 200 à 250 étudiants par an) dans une voie préprofessionnelle (enseignement supérieur en France ou en Europe, concours d'orchestres, concours internationaux...)

C'est fort de cette histoire que le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison sollicite le renouvellement de son classement en Conservatoire à Rayonnement Régional.

2. Contextes socio-économiques & culturels

La population par grandes tranches d'âge, de 0 à moins de 30 ans, est passée à Rueil-Malmaison, entre 2009 et 2020¹, de 39,1% à 36,5%, soit un tassement de près de 10% de ces deux tranches d'âge (0 à 14 ans et 15 à 29 ans). Dans cette période, les familles de quatre enfants et plus étaient au nombre de 547 en 2009 pour 411 en 2020, soit un recul de près de 25%. Enfin 50% de la population rueilloise y réside depuis moins de 10 ans.

On note également un fort taux de diplomation, les catégories socioprofessionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que professions intermédiaires représentant près de 70% des emplois.

Évolution et structure de la population en 2021

Commune de Rueil-Malmaison (92063)

Population par grandes tranches d'âges

POP To - Population par grandes tranches d'âges						
Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	79 426	100,0	78 794	100,0	78 186	100,0
0 à 14 ans	16 211	20,4	15 906	20,2	15 101	19,3
15 à 29 ans	14 491	18,2	13 800	17,5	13 274	17,0
30 à 44 ans	18 167	22,9	16 743	21,2	16 006	20,5
45 à 59 ans	15 785	19,9	16 391	20,8	16 656	21,3
60 à 74 ans	8 816	11,1	9 658	12,3	10 621	13,6
75 ans ou plus	5 956	7,5	6 296	8,0	6 528	8,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Malgré une très faible variation de la population globale, il est à noter un léger fléchissement de la jeune population (0-14 et 15-29ans), cœur de cible d'un conservatoire classé, la pratique en « adulte amateur » restant assez marginale au CRR de Rueil-Malmaison.

Par ailleurs, comme dans d'autres territoires de la proche périphérie parisienne, on note également un fort mouvement d'arrivées et de départs successifs sur le territoire rueillois :

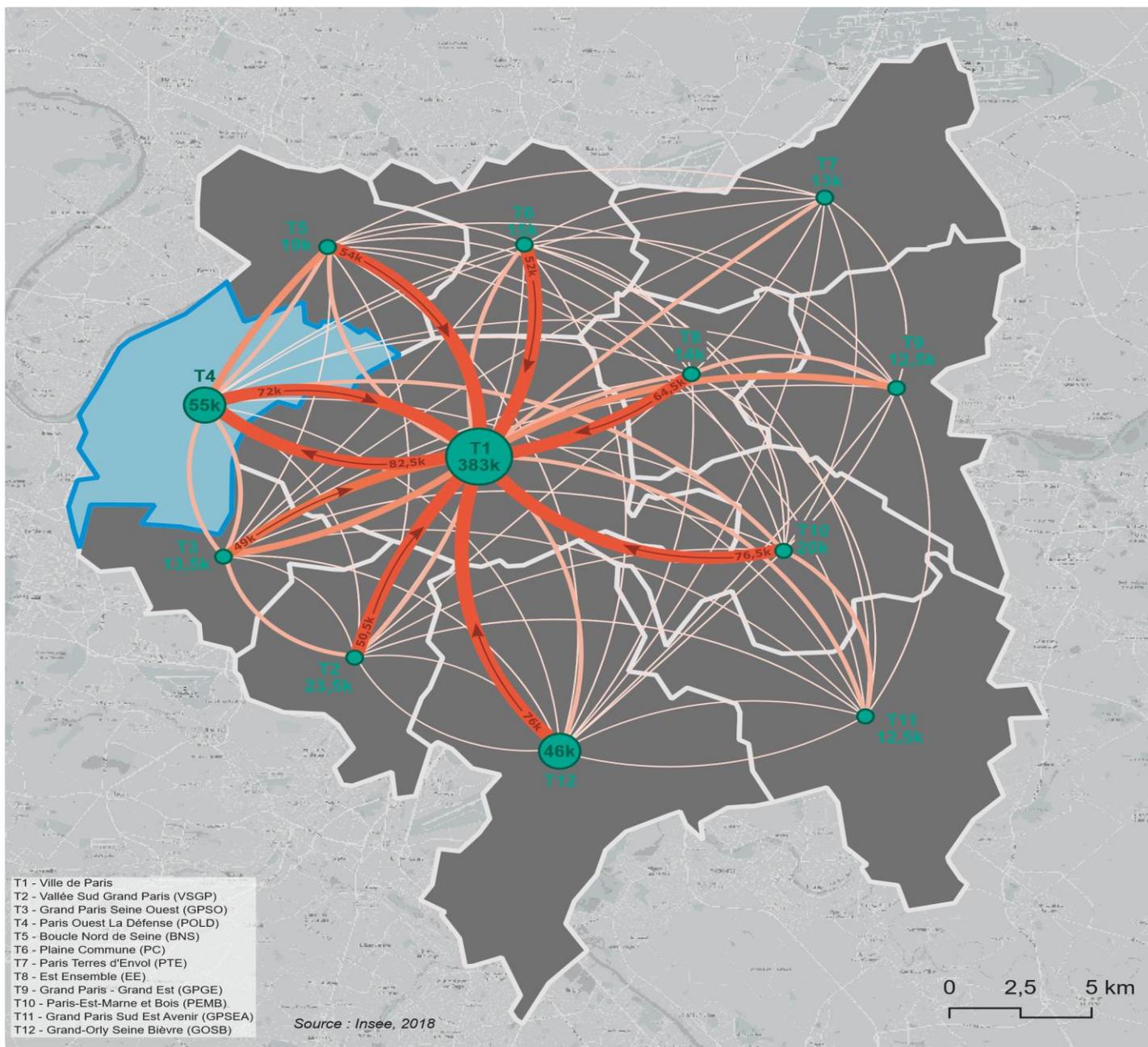
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	11,5
De 2 à 4 ans	21,1
De 5 à 9 ans	18,9
De 10 à 19 ans	20,5
De 20 à 29 ans	12,7
30 ans ou plus	15,3

¹ Source chiffres INSEE 2024 (92063)

Ainsi l'on pourra constater que 51,5% des ménages ne sont résidentes que depuis moins de 10 ans.

Ceci peut aussi sans doute s'expliquer par la mobilité professionnelle, extrêmement forte sur ce territoire comme en témoigne le graphique ci-dessous :



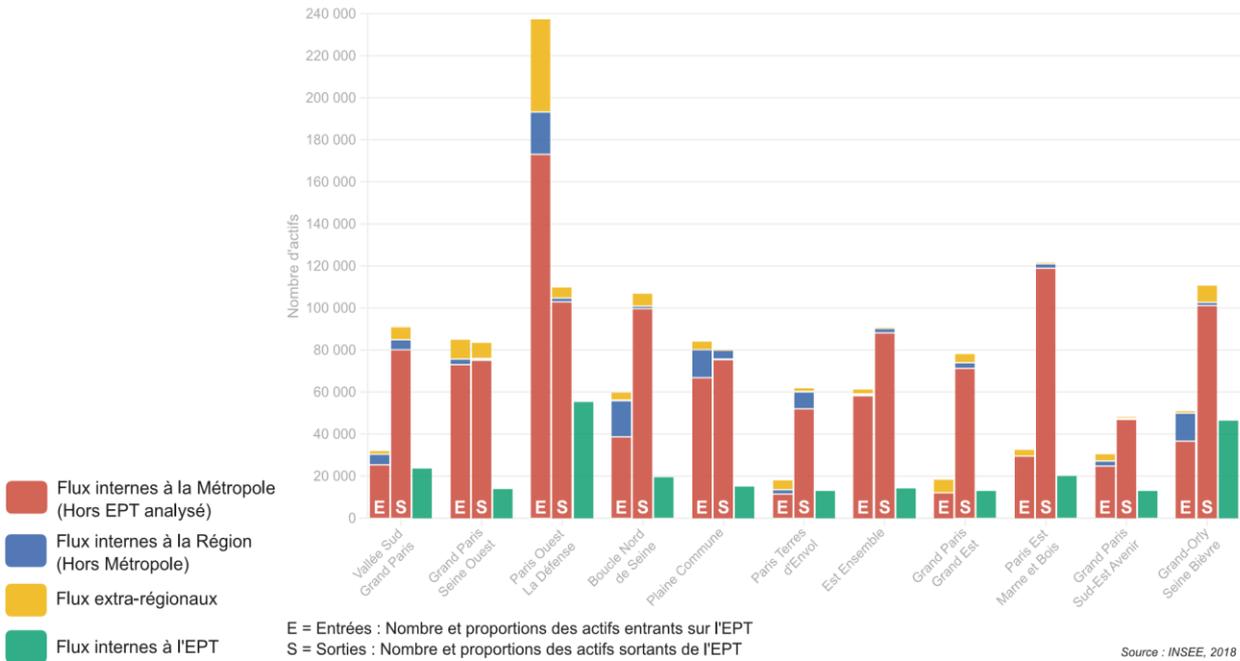
Paris Ouest La Défense (POLD) attire chaque année environ 300 000 actifs, tandis que 110 000 résidents sont des actifs sortants. 72 000 actifs rejoignent en particulier Paris tandis que 82 500 Parisiennes et Parisiens travaillent dans les 11 communes du territoire. POLD est aussi très dynamique au regard du nombre d'actifs qui habitent et travaillent en son sein : ils sont environ 55 000. Paris Ouest La Défense est le premier territoire après Paris à accueillir le plus grand nombre d'actifs de la Métropole du Grand Paris.

Quelles sont les dynamiques de déplacement à une échelle plus vaste ?

Les actifs qui rejoignent le territoire sont majoritairement originaires de la Métropole du Grand Paris, fait commun à tous les territoires. En revanche, Paris Ouest La Défense est singulier dans l'espace métropolitain car c'est le seul territoire qui accueille le plus grand nombre d'actifs résidant hors de la métropole et hors de la région Ile-de-France. Ils sont en effet près de 65 000. Les actifs sortants du Territoire pour des raisons professionnelles rejoignent très majoritairement les autres communes de la métropole.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX

FLUX DES ACTIFS PAR CATÉGORIE D'ORIGINE/DESTINATION (HORS PARIS)



300 000
ACTIFS
ENTRANTS
par jour

110 000
ACTIFS
SORTANTS
par jour

82 500
ACTIFS
VIENNENT
de Paris

55 000
ACTIFS vivent
et travaillent
à POLD

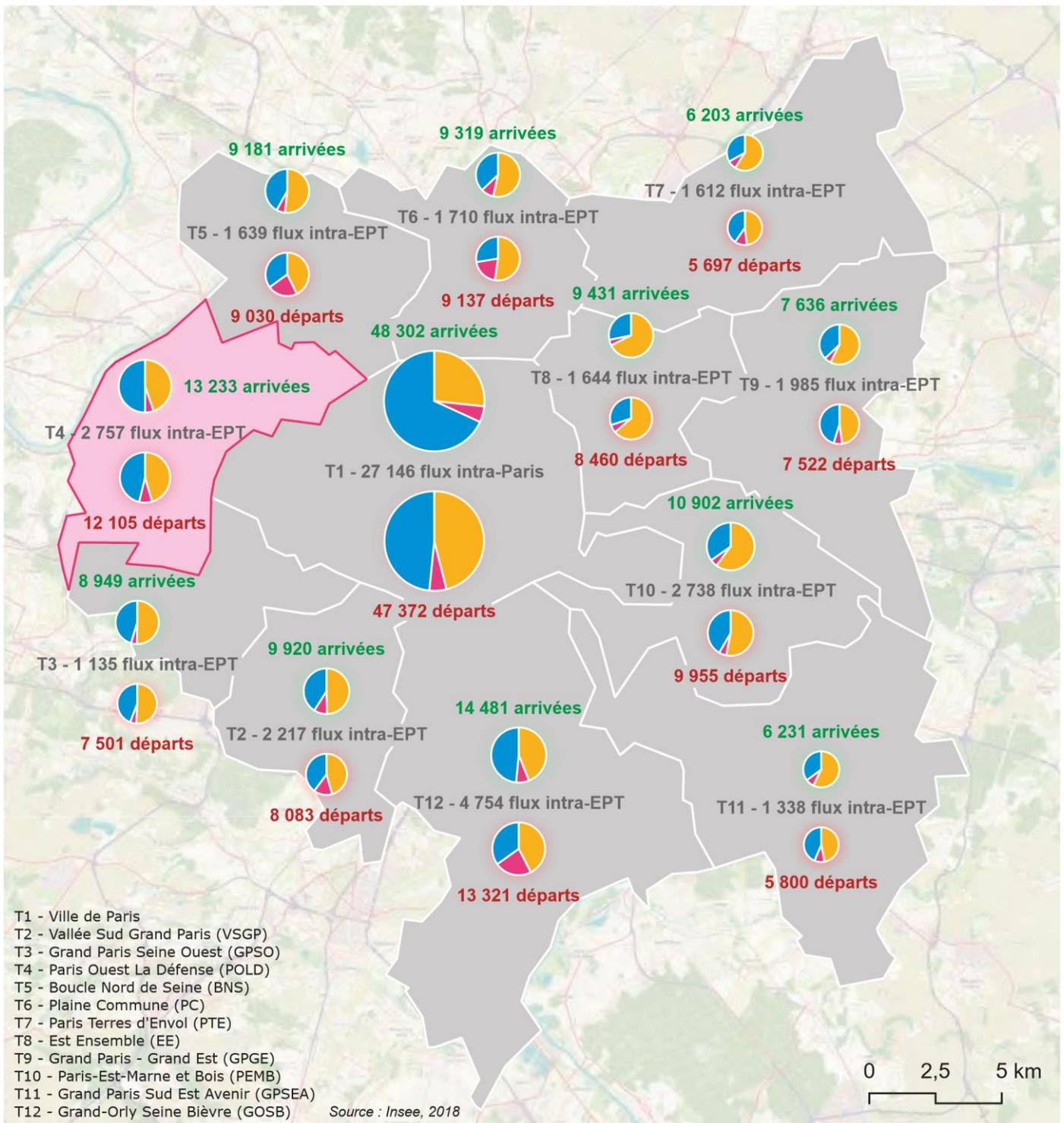
MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES – POLD

Comment se situe la dynamique résidentielle sur le Territoire?

Au dernier recensement, en 2018, le territoire comptait 13 233 arrivées résidentielles et 12 105 départs, soit un solde positif, comme il est observé pour tous les territoires de la Métropole du Grand Paris. Attractif à l'échelle nationale, le territoire se place en effet à la deuxième place après Paris des flux entrants sur le Territoire dont l'origine se situe hors de l'Ile-de-France. Comme dans tous les territoires les départs rejoignent très majoritairement une autre commune de la métropole ou sortent de la région. Très peu rejoignent une commune située dans la région hors de la métropole. Le Territoire affiche également un dynamisme en termes de flux intra-EPT, en se situant à la troisième place après Paris et Grand Orly Seine Bièvre.

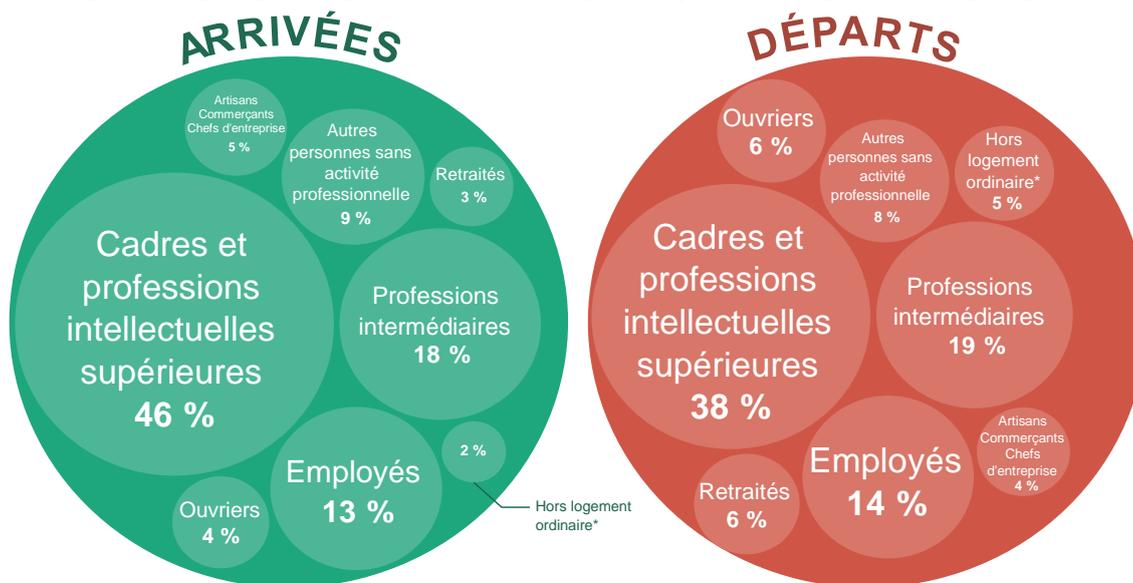
Quel est le profil des populations à l'origine de ces dynamiques ?

Les néo-arrivants sur le Territoire sont majoritairement des cadres (à hauteur de 46 % des flux entrants). Les employés et professions intermédiaires représentent l'essentiel du reste des flux (31 %). Les mêmes phénomènes sont globalement observés pour les départs, avec une part un peu moins importante des cadres (38 %). Cette dernière s'explique par une légère augmentation des départs pour les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers et les retraités.²



² Extraits de « Le Territoire en Cartes - Paris Ouest La Défense » 2022.

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES PROFIL DES MÉNAGES



* Les logements dits

"non ordinaires" font référence aux logements en résidence offrant des services spécifiques

(résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...) Source : INSEE, 2018



A cette problématique de flux importants de population s'ajoute celle de difficultés financière conjoncturelle pour une ville qui doit, depuis plusieurs années, contribuer fortement au fond de péréquation, comme d'autres villes de cette partie de la MGP.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NETTE

DES EPT DANS LA PÉRÉQUATION NATIONALE ET RÉGIONALE (FPIC ET FSRIF) 2021

Quel est le niveau de contribution de Paris Ouest La Défense dans la péréquation au sein de la MGP ?

Une fois rapporté à la population, l'indice synthétique servant à calculer la contribution au FPIC et au FSRIF, permet de représenter les écarts de contributions à la péréquation régionale et nationale. Sur ce critère, c'est Paris Ouest La Défense qui participe le plus à la redistribution des richesses, non seulement à l'échelle de la métropole, mais également de la Région Île-de-France et de la France entière. Les communes du territoire sont ainsi très fortement prélevées.

Cette contribution nette au FPIC a notamment connu une forte évolution lors de la création de l'EPT en 2016. Pour rappel, le prélèvement global du territoire est passé de 34M€ en 2015 à 55.7M€ en 2016 soit une progression de +21.7M€ et +64% d'une année sur l'autre.

Cette tendance s'est par ailleurs confirmée depuis lors en atteignant près de 65.4M€ en 2021, soit une nouvelle augmentation de +9.7M€ soit +17% depuis la création de l'EPT.

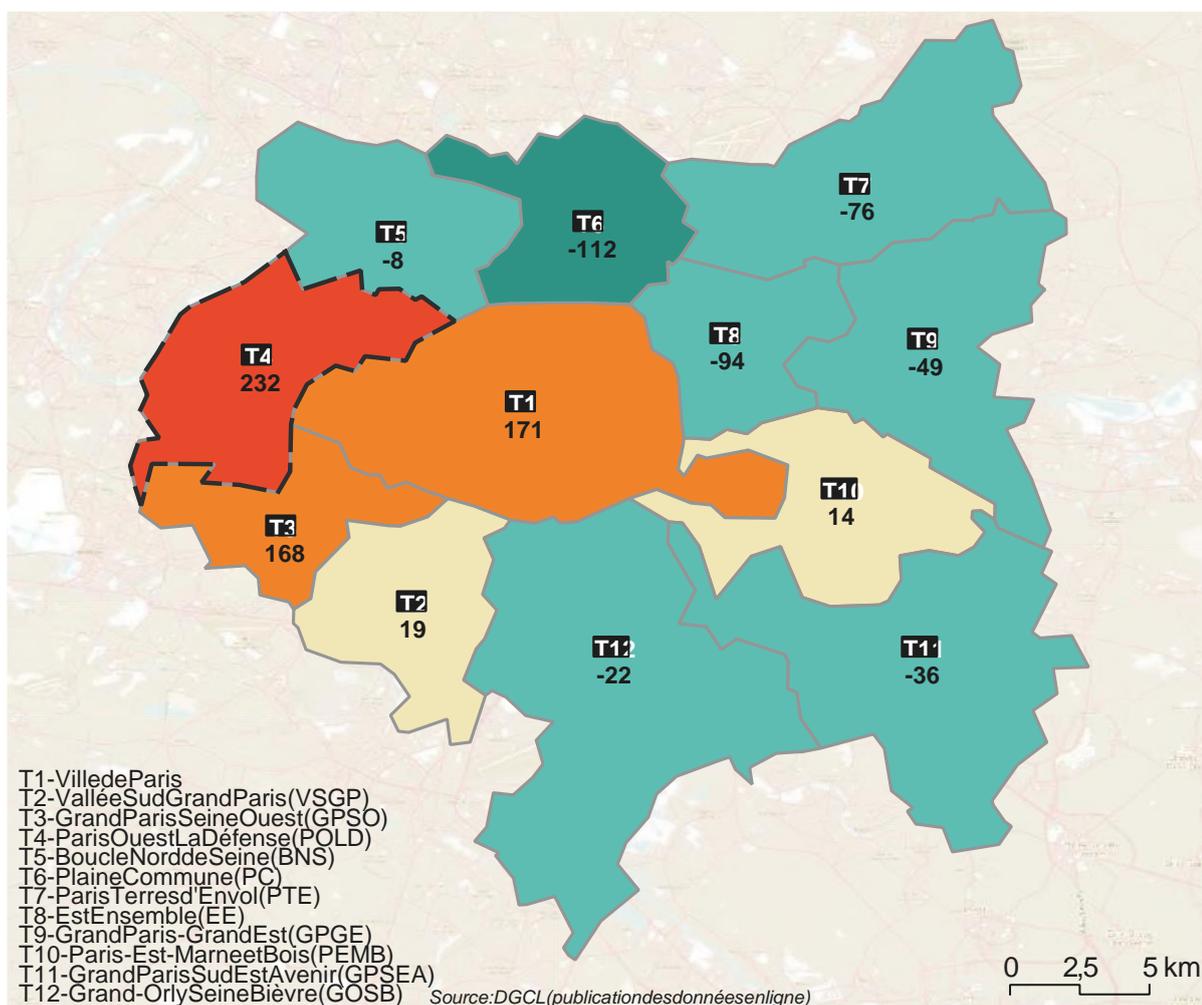
Du fait des règles de droit commun applicable aux EPT dont la part de FPIC est figée sur le montant 2015, l'augmentation annuelle des contributions FPIC est mécaniquement reportée sur les communes membres. Ainsi, la Ville de Rueil Malmaison a vu son prélèvement FPIC passer de 0€ en 2012 (date de création du fonds) à près de 6.1M€ en 2021.

Ce phénomène se vérifie également sur la péréquation régionale puisque la contribution FSRIF est passée de 2.8M€ en 2012 à près de 6.2M€ en 2021 soit une progression de +3.3M€ correspondant à une multiplication par 2.2.

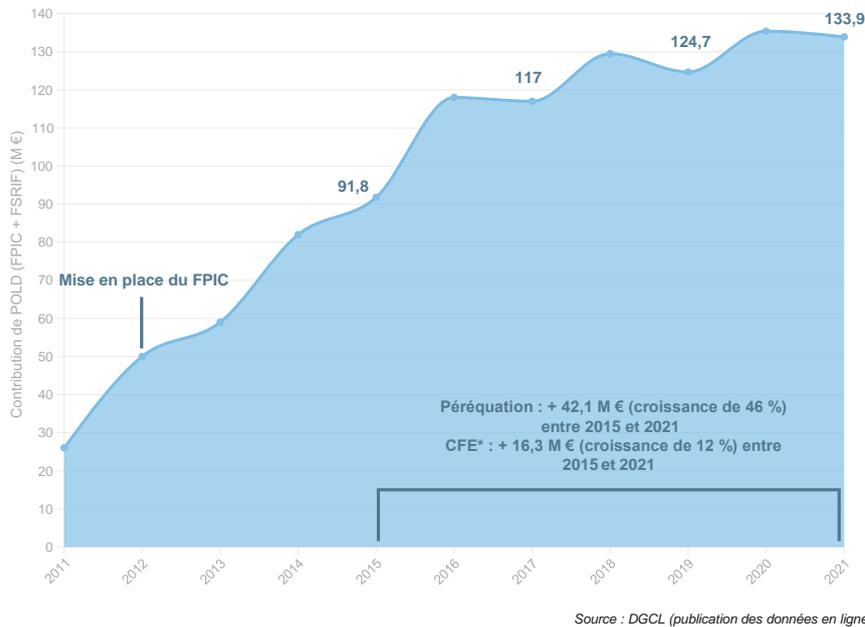
Dans ces conditions, la péréquation cumulée (FPIC + FSRIF) a connu une augmentation de +9.4M€ soit une multiplication par 3.3 sur la même période (2012/2021).

En parallèle, la péréquation dite « verticale » (dotations en provenance de l'Etat) a connu une évolution inverse. En effet la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la Ville est passée de 13.8M€ en 2012 à moins d'1.3M€ en 2021, soit une diminution de -12.6M€ soit -91% sur la période évoquée. Cette situation s'est encore aggravée depuis puisque l'Etat a mis fin à son versement de DGF à destination de la Ville de Rueil Malmaison depuis 2024.

Dans ces conditions, le solde net des différentes péréquation (FPIC + FSRIF + DGF) est passé de +10.9M€ en 2012 à -11M€ en 2021 soit -22M€ sur la même période.



EVOLUTION DE LA PEREQUATION DE POLD (FPIC ET FSRIF)



EN MILLIONS D'EUROS

La contribution nette totale de POLD a progressé de 108 M€ sur la période 2011-2021. Malgré des niveaux de péréquation inégaux, les dispositions des lois de finances successives tendent à accentuer encore davantage ces montants, au risque de rendre la contribution du Territoire budgétairement insoutenable.³

Finances

Contribution FSRIF

68,5
millions d'euros
en 2021

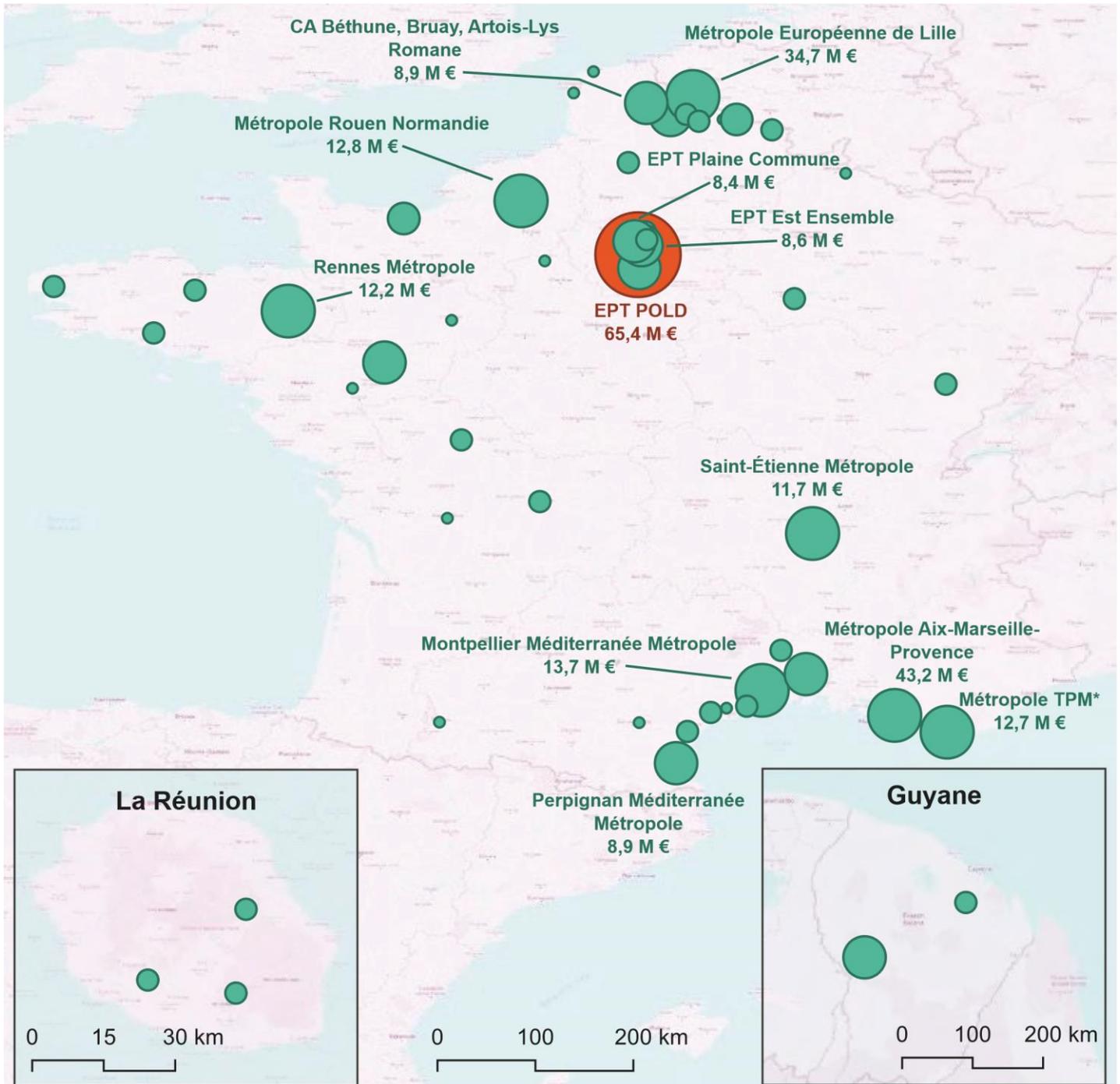
Contribution FPIC

65,4
millions d'euros
en 2021

Paris Ouest La Défense est le 1^{er} contributeur NATIONAL, RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN dans la péréquation

³ Extraits de « Le Territoire en Cartes - Paris Ouest La Défense » 2022, p.24 & 25

FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES EN 2021



Source : DGCL (publication des données en ligne)

FPIC (montant perçu en millions d'euros)



FPIC (montant versé en millions d'euros)



* Toulon-Provence-Méditerranée

Quelle est la contribution du Territoire au titre de la péréquation nationale ?

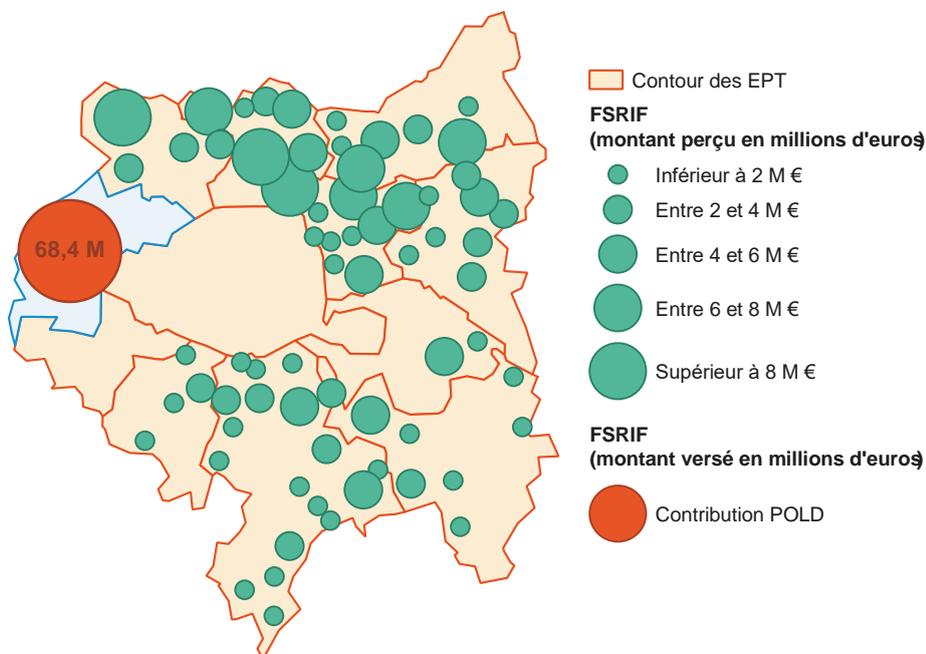
L'activité et l'attractivité économique du Territoire sont significatives : ce dernier accueille l'Opération d'intérêt National de La Défense, premier quartier d'affaires Européen avec 3 600 entreprises et 180 000 emplois. Ce dynamisme fiscal se retranscrit dans l'effort de péréquation consenti par le territoire. A l'échelle nationale, il est mobilisé par le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Avec 65,4 millions d'euros prélevés en 2021 sur ses ressources fiscales au titre du FPIC, Paris Ouest La Défense représente 6,5 % de l'enveloppe totale versée aux ensembles intercommunaux bénéficiaires. Il est ainsi un acteur déterminant dans la solidarité financière nationale.

Comment le territoire participe-t-il également au développement régional ?

En cumul du FPIC, le territoire contribue massivement au développement régional par le biais du fonds de solidarité des communes d'Île-de-France (FSRIF). Créé en 1991, ce dispositif s'inscrit, à l'échelle francilienne, dans une logique péréquatrice similaire. Les contributions du territoire à ce mécanisme s'élèvent à 68,5 millions d'euros, soit 20 % de l'enveloppe finale allouée aux 50 communes bénéficiaires. La carte ci-dessous, représentée à l'échelle de la métropole, met en évidence une concentration des bénéficiaires dans sa partie nord. FPIC et FSRIF cumulés, la contribution financière nette du territoire à la péréquation s'établit ainsi à 133,9 millions d'euros en 2021.

DE LA RÉGION

(FSRIF)



De tout cela ressort un contexte budgétaire et financier contraint depuis plusieurs années et une situation qui s'annonce devoir demeurer ainsi pendant un certain nombre d'années. Concernant le CRR, cela implique, bien que la masse salariale soit sanctuarisée, un nécessaire redéploiement des heures d'enseignement, à l'occasion de départs (retraite ou autres) afin de corriger et combler les éléments lacunaires permettant d'atteindre ou de se rapprocher des différents critères permettant le renouvellement du classement en Conservatoire à Rayonnement Régional.

3. Les effectifs du conservatoire

Comparatifs 2019-2024

Année scolaire	MUSIQUE	Eveil (tronc commun avec éveil danse)	Initiation	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle amateur	3 ^{ème} cycle préprofessionnel « spécialisé »	Hors cursus Perfectionnement + Licences + pratiques amateurs
2018-2019	1177	50	121	419	242	39	157	149
2023-2024	1026	62	-	382	202	67	153	160
	DANSE							
2018-2019	127	45	16	36	26	4	0	0
2023-2024	86	-	9	78*	41*	7		
	ART DRAMATIQUE							
2018-2019	39	0	27	4	3	5	0	0
2023-2024	27	0	0	9	4	14	0	0
Effectif globaux*								
2018-2019	1343							
2023-2024	1139							

*Avec doubles parcours (musique-danse ou art dramatique)

Comparer six années scolaires est parfois périlleux et inutiles : les contextes ont changés, les organisations pédagogiques et les enseignants qui les font vivre aussi : c'est le cas pour l'éveil, organisé pendant plusieurs années en « musique et mouvements » par une enseignante dalcroziennne qui a, depuis, quitté l'établissement et nous a obligé à revoir cette organisation qui, bien qu'étant toujours à la croisée des enseignements musicaux et chorégraphiques -l'enseignant est aussi en charge de l'enseignement de la Formation musicale danseur- a été modifiée pour correspondre aux enjeux et méthodes définis par l'équipe pédagogique et a permis néanmoins la création d'un cours supplémentaire et donc, une offre plus grande pour répondre à une forte demande.

Par ailleurs, l'évènement mondial qu'a été le Covid-19 (et son confinement) a sérieusement impacté l'enseignement artistique et notamment l'enseignement de la danse, rendu impossible pour beaucoup d'élèves pendant de trop nombreux mois. Les effectifs, dans ce département, n'ont cessé de se tasser pour être, depuis les quatre années scolaires qui ont suivies, réduits de l'ordre de 25%, ces effectifs étant déjà mécaniquement réduits jusqu'en 2023-2024 par la présence d'un seul studio de danse (cf. infra). Par ailleurs, une restructuration du département de danse, de sa pédagogie et de ses enseignants a été entamée ce qui, comme tout changement, génère des ajustements.

De plus, ont fonctionnés deux ateliers de pratique théâtrale « loisir » au Théâtre André Malraux qui assumaient la fonction des ateliers d'éveil et initiation théâtral pour le CRR qui prenait en charge financièrement son activité. Après plusieurs années d'étude de ce fonctionnement, différents constats ont mené à l'abandon, en 2023-2024, de ces ateliers ou plutôt à la reprise de ceux-ci directement par le TAM pour récupérer les coûts induits et les affecter sur un projet différent (cf. infra.)

De fait, l'effectif en art dramatique a lui aussi été réduit mais on notera la montée en charge avec une meilleure répartition dans les cycles, liée également à un changement d'enseignant ainsi qu'à une évolution du volume horaire d'enseignement.

A noter également la faible présence de public adulte amateur (surtout présent dans les pratiques collectives chorales ou, dans une moindre mesure, dans les pratiques collectives instrumentales) liée à l'histoire de l'établissement et, surtout, la présence d'un réseau de pratiques culturelles et artistiques (Rueil Culture Loisirs) très actif qui assure un maillage efficace du territoire local et complète l'offre du CRR.

4. L'offre d'enseignement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison

L'offre d'enseignement du CRR semble assez considérable, même si celle-ci reste encore insuffisante⁴, notamment en danse et art dramatique, et ceci bien que efforts aient été réalisés entre 2017 et 2024 pour corriger ou atténuer l'écart entre l'existant et les attendus des critères de classement, de nombreux départs en retraite ayant pu contribuer à permettre des redéploiements de moyens, sans augmentation de budget et sans, toutefois, altérer la qualité de leurs remplacements, resté de très haut niveau. A la rentrée 2023-2024, 100 professeurs et assistants constituaient le corps enseignant du CRR (65 PEA et 35 ATEA).

I. En musique

A. Les départements pédagogiques

- a. Formation musicale/ chant choral/érudition (culture-analyse-écriture-orchestration-composition)/initiation à la direction d'orchestre – direction de chœur)

13 enseignants forment ce département pédagogique (9 PEA et 4 ATEA), pour la quasi-totalité à Temps Complet (TC), trois seuls étant à Temps Non Complet (TNC). Ce département est très actif, en lien avec les classes instrumentales et chorégraphiques avec lesquelles il collabore régulièrement. A ce titre, et pour nourrir sa réflexion pédagogique et son unité, il est régulièrement force de proposition pour la formation continue ce qui contribue à sa cohésion, sa vitalité, en termes d'innovations pédagogiques et son ouverture tant les champs esthétiques (avec, par exemple, le partenariat depuis plusieurs années avec les ateliers de Musique actuelles du CRD de Nanterre) que sur celui de la diversité des publics accueillis, notamment autour des questions sur le(s) handicaps(s), l'une des enseignantes ayant pris, depuis un certain nombre d'années, ce sujet à bras le corps. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux sont impliqués dans des démarches de formateurs à la pédagogie, en tant que tuteurs pour le CNSMDP, les Pôles d'Enseignement supérieur ou le CND de Pantin pour la formation musicale du danseur. Enfin, la pratique chorale est intrinsèquement imbriquée dans le parcours des élèves, de l'enseignement initial à la préparation à l'enseignement supérieur. Les classes d'érudition permettent la complétude de formation de l'ensemble des étudiants musiciens mais aussi, pour certains, l'approfondissement de ces matières pour intégrer les établissements d'enseignement supérieur, principalement les deux CNSMD, l'accueil régulier de compositeurs et la mise en œuvre de projets étant une véritable fenêtre ouverte sur la création d'aujourd'hui, sans oublier le lien, pour des projets, avec les différentes classes instrumentales et leurs cahier des charges (difficultés techniques, niveau des élèves auxquels il s'adressent...).

⁴ Cf. rapport n° SIE 2016.59 concernant la demande de renouvellement de classement en CRR du conservatoire de Rueil-Malmaison, établi par Didier Braem, Emilie Krieger et Frédérique Sarre, Inspecteurs de la création artistique, avril 2016, pages 3 & 4.

b. la voix - accompagnement-chœur étudiant & chœur adulte amateur – direction de chœur

5 enseignants forment ce département pédagogique (3 PEA et 2 ATEA), trois seuls à Temps Complet (TC), l'ensemble des heures effectuées pour ce département 2,25 EPT de PEA et 0,8 ETP d'ATEA. La classe d'accompagnement y est associée même si un département « accompagnement », regroupant la classe et les différents accompagnateurs existe en tant que tel, car elle est partie prenante des nombreux projets autour de la voix, le projet de la quasi-totalité des étudiants de cette classe, chaque année étant de s'orienter vers une spécialisation « chef de chant » plutôt qu'accompagnateur de classes instrumentales.

Les deux accompagnatrices ont également des missions et des séances de coaching vocal avec les étudiants, ce qu'elles enseignent ou ont enseigné dans l'enseignement supérieur. La diversité et la qualité des enseignants, le niveau élevé de recrutement permet régulièrement un travail de fond tant avec les différentes classes instrumentales, chorégraphiques et théâtrales qu'avec différents intervenants extérieurs (chefs de chant, metteurs en scène...) pour la réalisation de projets dans des conditions les plus proches possibles de l'environnement professionnel.

c. Cordes frottées

16 enseignants forment ce département pédagogique (14 PEA et 2 ATEA), 6 à Temps Complet (TC), 9 à Temps Non Complet (TNC), allant du $\frac{1}{4}$ temps au $\frac{3}{4}$ temps complet, un bon nombre de ces enseignants étant également, soit membre permanent, voire soliste, d'un orchestre national, soit enseignant dans l'un des deux CNSMD. Pour l'ensemble des classes instrumentales individuelles, l'on va trouver trois typologies de classes :

- i. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle amateur, menées par des ATEA
- ii. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au delà, menées par des PEA
- iii. Des classes réunissant uniquement des élèves du 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au-delà (CPES, Licences, Perfectionnement), menées par des PEA

Ainsi, l'on dénombre 8 enseignants en Violon (7 PEA, 1 ATEA), 2 en Alto (2 PEA), 5 en violoncelles, ce qui est assez exceptionnel, (4 PEA, 1 ATEA), représentant 4 ETP (équivalent Temps Plein) et 1 PEA en Contrebasse.

La mixité des niveaux des classes permet à la fois des projets ciblés (enfants, étudiants) mais aussi et surtout des projets

qui brassent l'ensemble des élèves d'un même instrument confondu par l'appel à des compositeurs, arrangeurs et orchestrateurs, qu'ils soient enseignants du CRR ou intervenants extérieurs. Les étudiants bénéficient également d'un travail de formation à l'orchestre (simulation de concours, travail de pupitres, réglage des parties, divisions...).

d. Vents (Bois-Cuivres)

20 enseignants forment ce département pédagogique (15 PEA et 5 ATEA), 4 à Temps Complet (TC), 16 à Temps Non Complet (TNC), allant de 37,5% au $\frac{3}{4}$ temps complet, un bon nombre de ces enseignants étant également, soit membre permanent, voire soliste, d'un orchestre national, soit enseignant dans l'un des deux CNSMD. Pour l'ensemble des classes instrumentales individuelles, l'on va trouver également les trois typologies de classes :

- i. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle amateur, menées par des ATEA
- ii. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au delà, menées par des PEA
- iii. Des classes réunissant uniquement des élèves du 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au-delà (CPES, Licences, Perfectionnement), menées par des PEA

a. Bois

Ainsi, l'on dénombre **13 enseignants** pour les Bois, 4 en Flûte et 1 en Piccolo, ce qui est assez exceptionnel (4 PEA, 1 ATEA) représentant 3,25 ETP (équivalent Temps Plein), 2 en Hautbois (2 PEA), 1,5 ETP, 4 en Clarinette (3 PEA, 1 ATEA), 3,75 ETP, 1 en Basson (1 PEA à 75%) et 1 PEA en Saxophone (PEA TC).

b. Cuivres

Ainsi, l'on dénombre **7 enseignants** pour les Cuivres, (5 PEA, 2 ATEA) représentant 4,325 ETP (PEA = 2,875 ETP - ATEA = 1,45ETP).

Ce département est également très actif et à l'initiative non seulement de projets de département mais bien souvent au delà, que ce soit pour des thématiques larges (improvisation, ciné-concerts...) ou pour des projets plus ciblés (jeunes élèves...) dans et hors les murs.

e. Piano

10 enseignants forment ce département pédagogique mono instrumental (8 PEA et 2 ATEA), 7 à Temps Complet (TC), 3

à Temps Non Complet (TNC), allant du ¼ temps au ¾ temps complet, certains se consacrant à une carrière artistique de haut niveau (on compte parmi eux une Victoire de la musique) ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble des classes instrumentales individuelles, l'on va trouver trois typologies de classes :

- i. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle amateur, menées par des ATEA
- ii. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au delà, menées par des PEA
- iii. Des classes réunissant uniquement des élèves du 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au-delà (CPES, Licences, Perfectionnement), menées par des PEA

Ce département est également très actif et à l'initiative non seulement de projets de département mais aussi de dispositions transverses autour de compositeurs, de l'improvisation, du piano ancien... sans oublier des liens forts avec la classe d'accompagnement, trois des enseignantes ayant également une formation à l'accompagnement et la mise à disposition de plus de 20 heures hebdomadaires à l'accompagnement des classes instrumentales.

f. Instruments polyphoniques

6 enseignants forment ce département pédagogique (4 PEA et 2 ATEA), 3 à Temps Complet (TC), 3 à Temps Non Complet (TNC), au 1/2 temps complet, certains se consacrant à une carrière artistique de haut niveau ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble des classes instrumentales individuelles, l'on va trouver également trois typologies de classes :

- i. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle amateur, menées par des ATEA
- ii. Des classes réunissant des élèves de l'initiation au 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au delà, menées par des PEA
- iii. Des classes réunissant uniquement des élèves du 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle et au-delà (CPES, Licences, Perfectionnement), menées par des PEA

a. La percussion

2 enseignants (2 PEA, 1,5 ETP) dispensent pour l'un l'enseignement des percussions « modernes », pour l'autre l'enseignement d'un instrument digital traditionnel iranien, le Zarb que les élèves percussionnistes peuvent découvrir très tôt, une pratique de base de la percussion étant requise. Instruments très actifs sur des projets transverses avec danse ou instruments anciens, mélangeant

parfois traditions et compositions contemporaine, sans oublier son apport aux activités d'ensemble instrumental (20^{ème} ou 21^{ème} siècle) ou d'orchestre où ses modes de jeux font montrent de leurs richesses

b. Harpe (symphonique-celtique)

1 enseignante (PEA, TC) sur cette discipline à l'interface de nombreuses pratiques artistiques, savantes et populaires musicales ou chorégraphiques, sans oublier son apport aux activités d'orchestre où ses modes de jeux font montrent de leurs richesses

c. Guitare

3 enseignants (1 PEA, 2 ATEA, 2,5 ETP) dispensent l'enseignement de la guitare. Véritable lecture de classe, les projets mélangent régulièrement les plus jeunes et les plus avancés. Des rencontres et des liens existent évidemment avec le département de musique ancienne et les luths et théorbes, notamment pour les étudiants, mais également avec les classes instrumentales, incluant rapidement la notion d'accompagnateur dès qu'il en est possible pour les élèves.

g. Autres polyphoniques - accompagnement – déchiffrage – piano complémentaire

5 enseignants (1 PEA, 4 ATEA, 3,5 ETP) dispensent pour l'enseignement de l'accompagnement, du déchiffrage pour les pianistes et l'enseignement du piano complémentaire. A ce département, pour l'accompagnement des classes instrumentales se rattachent 3 enseignantes en piano pour près de 20 heures hebdomadaires pour les répétitions, auditions et examens, ainsi que des élèves de la classe d'accompagnement pour les élèves des 1^{er} et 2nd cycles. Enfin, s'y associe, autant que de besoin, l'accompagnatrice en danse classique. La classe d'accompagnement se joint très souvent aux différents projets de la classe de chant lyrique dans des projets allant de la mélodie à l'opéra, en passant par les attendus d'un chef de chant (master-classes communes, préparation concours...).

B. Les départements « optionnels »

a. Musique ancienne

6 enseignants (3 PEA, 3 ATEA, 2,75 ETP) dispensent l'enseignement de la musique ancienne, en orgue, clavecin, viole de gambe, luth-théorbe et flûte à bec. Ce département reste encore peu visible tant en offre pédagogique qu'en nombre d'élèves, l'ensemble des quotités horaires des enseignants n'atteignant que 2,75 ETP. Pour autant ce département est très vivant avec de nombreuses restitutions (6

récitals « une heure avec l'orgue » assurés le 1^{er} dimanche de chaque mois sur l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul par les étudiants en octobre, novembre, décembre et avril, mai, juin, une « semaine de la musique ancienne avec concerts et master-classes...), mais peine malgré tout à se développer et à se densifier et à structurer des cursus allant de l'enseignement initial à l'enseignement supérieur, la classe d'orgue mise à part, et ce, malgré une forte qualification des enseignants. A accompagner dans le projet d'établissement 2024-2027 et sans doute au delà.

b. Jazz

3 enseignants (1 PEA, 2 ATEA, 2,75 ETP) dispensent l'enseignement du jazz. Ce département reste encore trop peu visible tant en offre pédagogique qu'en nombre d'élèves, l'ensemble des quotités horaires des enseignants n'atteignant que 1,1875 ETP. Il s'agit pourtant d'un département relativement ancien à Rueil-Malmaison puisqu'ouvert dès 1976 et dont l'enseignement fut confié à des personnalités du monde du Jazz en commençant par Claude Bolling qui y œuvra de 1976 à 1989 puis de 1991 à 1996 puis par Claude Barthélémy (2 fois directeur de l'ONJ) de 2013 à 202. Pour autant, du fait de sa faible dotation horaire (3 TNC) ce département ne s'adressait jusqu'à très récemment qu'au public des élèves non-spécialistes, dans le cadre d'une Unité de Valeur (UV) complémentaire de leur Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) et, de fait, sans dénier l'attrait de cette formule, ne pouvait inscrire dans le temps un enseignement structuré et pérenne, les élèves formés quittant au bout de quelques années l'établissement. Depuis deux ans, une réorganisation de l'enseignement permet d'accueillir, encore trop modestement, des élèves des 1^{er}, 2nd et 3^{ème} cycle dans des ateliers de sensibilisation et découverte et des actions transverses, notamment avec les pratiques collectives, sont mise en œuvre pour rendre plus visible et au plus grand nombre cet enseignement, en nouant également des partenariats avec d'autres structures de diffusion et d'enseignement (La Clef à Saint-Germain-en Laye, le CRD de Bobigny ou le CMA du 10^{ème} arrdt de Paris). La structuration d'un parcours de 3^{ème}s cycles (amateur et d'orientation professionnelle) est en cours en ce sens.

C. Les pratiques collectives dirigées & non dirigées

a. instrumentales

6 enseignants (5 PEA, 1 ATEA, 2,5 ETP) dispensent l'enseignement de l'orchestre et de la musique de chambre auxquels il faut associer un petit nombre d'enseignants pour la musique chambre qui complètent leur temps de service en prenant quelques groupes de musique de chambre ou dirigent des ensembles de classes mono instrumentales, sans oublier l'orchestre symphonique/ensemble des étudiants qui est dirigé par le directeur du CRR dont c'est l'une de ses formations et dont il est titulaire d'un diplôme d'enseignement, les enseignants en musique de chambre justifiant par ailleurs d'une carrière de haut niveau (deux d'entre eux sont lauréats de l'ARD de Munich, l'un en quatuor à cordes) .

Département très actif s'il en est, que ce soit les orchestres ou ensembles qui se produisent dans et hors les murs à plusieurs reprises chaque année. Un enseignant est à mi-temps sur la direction des orchestres cordes et vents du 1^{er} au 3^{ème} cycle amateur ce qui permet une lecture assez fine des progressions des élèves, des répartitions dans les orchestres et de la cohérence dans les restitutions. Les étudiants en musique de chambre sont en très large majorité en cycle spécialisé et au-delà, peu de temps restant chaque année pour permettre la découverte de cette discipline à de plus jeunes élèves, ce qui serait souhaitable. Les étudiants ont régulièrement l'occasion de jouer dans et hors les murs, notamment auprès de publics empêchés (hôpital, maison médicalisée, EPHAD...) mais aussi pour des structures culturelles partenaires que ce soit à Rueil-Malmaison (médiathèque, musée, château de Malmaison...) ou en dehors, notamment avec le Théâtre des Amandiers-Nanterre dans le cadre de la convention signée en 2019.

Des liens existent aussi avec le milieu scolaire (cf. infra Orchestre à l'école) via notamment de nombreux concerts de sensibilisation qui leur sont offerts soit au CRR soit au Théâtre André Malraux. Ainsi en 2023-2024, ce ne sont pas moins de **3975 enfants** qui ont été touchés en 11 concerts de musique de chambre ou d'orchestre par ce seul département pédagogique.

b. Chorales

3 enseignants (2 PEA, 2 ATEA, 2,50 ETP) dispensent l'enseignement du chant choral et des pratiques collectives chorales, hors dispositif spécifique, Chœur à l'école, cf. infra). Outre les chorales liées aux cours de formation musicale, existent également des chœurs d'enfants, d'adolescents et un chœur étudiant, ce dernier étant composé à la fois des élèves spécialistes de la classe de chant et des non-spécialistes ne pouvant pas avoir de pratique collective instrumentale, s'adaptant aux effectifs et aux plus divers projets. Ce chœur sert également de chœur-cobaye aux étudiants en classe de direction de chœur et s'intègre également autant que de besoin au chœur amateur adulte qui regroupe quant à lui chaque année une soixantaine de participants recrutés sur audition qui bénéficie de la mise à disposition d'un accompagnateur ainsi que de l'intervention supplémentaire ponctuelle d'élèves issus de la classe d'accompagnement, dans le cadre de leurs apprentissages. A l'instar des pratiques collectives instrumentales, les pratiques collectives chorales se produisent régulièrement dans et hors les murs, participent à des productions conjointes avec d'autres établissements d'enseignements (CRR de Boulogne, Paris, COJE...° ou institutions partenaires et lieux de diffusion (Philharmonie de Paris, Maison de la Radio, églises parisiennes...) sans parler des projets en lien avec les classes de chant et l'orchestre des étudiants et sont donc aussi très actives.

D. Autres enseignements non intégrés en départements pédagogiques

2 enseignants (2 PEA, 1,50 ETP) dispensent l'enseignement du déchiffrement instrumental cordes et vents (pour le piano, cf. supra

département autres polyphoniques). L'enseignement du déchiffrage pour les classes instrumentales s'adresse principalement aux élèves inscrits en cycle spécialisé et se situe à l'interface des classes d'érudition pour les difficultés de lecture qu'il comporte, notamment de transposition, et du travail de l'orchestre tant cette discipline est indispensable à la réactivité, à l'efficacité de l'instrumentiste et demeure un prérequis à l'entière disponibilité de ce dernier face à l'œuvre et à la lecture qu'en a celui qui conduit l'orchestre. Ces deux enseignants ayant par ailleurs une longue pratique de l'orchestre (l'un des deux est soliste de l'orchestre de l'opéra de Tours), soutiennent activement le travail de l'orchestre des étudiants par la tenue de partiels cordes et vents en lien étroit avec le directeur du CRR, directeur musical de l'orchestre.

II. En danse

L'offre d'enseignement du CRR en danse a considérablement évolué depuis 2017. En effet, sous l'impulsion de la nouvelle direction du CRR et à l'occasion de plusieurs départs d'enseignants une redéfinition des cursus, un recrutement qualitatif et un redéploiement de moyens ont déjà permis une mise en ordre de marche plus conforme à celle d'un établissement classé CRR, celle-ci passant notamment par la mise à disposition d'un nouveau studio de danse supplémentaire⁵ qui n'a malheureusement pas pu trouver place dans les locaux existant mais qui permettra dès la rentrée 2024-2025 d'offrir des possibilités de pratique qui passent obligatoirement par des créneaux horaires supplémentaires. Cette redéfinition était obligatoire dans une ville et sa périphérie qui compte de nombreuses propositions de cours privés et dont la comparaison avec l'enseignement public délivré au CRR n'était pas jusqu'à présent, à son avantage.

Dans une période et un contexte fortement contraint budgétairement c'est un effort considérable qui s'inscrit dans la volonté de la ville de maintenir le classement de son conservatoire et d'en rehausser la réputation en danse.

Ne bénéficiant jusqu'alors que d'un seul studio de danse, le nombre de créneaux disponibles en étant de fait réduit, l'effectif du département n'a jamais pu être conséquent. Par ailleurs, comme beaucoup d'établissements, la pratique de la danse de la danse s'est trouvée fortement impactée au retour de la période Covid, avec une baisse de 25% environ de ses effectifs globaux, effectifs qui ont du mal à retrouver les chiffres qui étaient les siens avant cette période. L'ouverture de ce nouveau studio nous permettra peut-être d'y revenir.

La restructuration du département s'appuie sur les dernières évolutions des schémas nationaux pour structurer ses cycles et notamment les évolutions, importantes, concernant la diversité de profils proposée pour le Diplôme National.

De nombreux ateliers et master-classes sont proposés aux élèves à toutes les pratiques et les apports complémentaires sont assurés soit directement par les enseignants du CRR (Formation musicale du danseur) soit par des intervenants extérieurs, émanant notamment du CND (AFCMD, histoire de la danse, culture chorégraphique...) réputés dans leurs domaines, tout au long de l'année et sous forme de sessions. La proximité de nombreuses structures de diffusion, parfois spécialisées autour de la danse permet de proposer également, dans le cadre de l'école du spectateur, de nombreux spectacles de danse dans

⁵ Qui se situe dans le quartier de l'Arsenal et dans le bâtiment de la Micro-folie, au 24 de la rue Galliéni, inauguré le 03 février 2024 et dont le département de danse pourra bénéficier pour la culture chorégraphique et l'histoire de la danse, en complément également du travail autour de l'école du spectateur.

toutes sortes d'esthétiques.

Enfin, autant que faire se peut sont privilégiés les projets transdisciplinaires avec les élèves musiciens et/ou comédiens qui ont pu se faire jour depuis ces dernières années.

A. Les disciplines chorégraphiques

a. Danse classique

4 enseignants dispensent cette discipline (1 PEA et 3 ATEA), 2 à seuls Temps Complet. Un point de vigilance a été fait sur le niveau artistique du recrutement PEA en danse classique, ce dernier devant assurer également la coordination du département. Cet enseignant, formé à la Scala de Milan, a toujours une pratique de la scène à haut niveau. Il est en outre lauréat du dernier concours de PEA et en fin de formation au Certificat d'Aptitude (CA) de professeur. 2 ATEA (à 50%) complètent cet enseignement technique, titulaires toutes deux du Diplôme d'Etat (DE) de professeur. Enfin, une accompagnatrice (DE) est associée étroitement aux cours. A noter qu'un des PEA en piano, improvisateur et spécialiste de cette discipline, est régulièrement tuteur de futurs enseignants que nous accueillons dans les différents cours. Enfin, des liens ont été tissés avec le service Jeunesse et médiation pour mettre en place des ateliers de découverte et sensibilisation à la danse en lien avec différents centres implantés dans les quartiers de la ville qui déplacent chaque mercredi des groupes d'enfants, sans aucun prérequis, notamment de tenues, et s'adressant notamment à de jeunes garçons, afin de leur montrer que la pratique de la danse n'est pas « genrée ». L'apport du nouveau studio de danse dans un quartier en plein développement d'urbanisme et dans un même lieu « jeunesse & culture » rendra encore plus simple ces interactions qui verront le jour dès la rentrée 2024-2025, sans doute renforcée également par l'arrivée de la danse contemporaine au CRR.

b. Danse jazz

1 enseignante dispense cette discipline (ATEA à 50%). Déjà présente dans l'équipe lors de la précédente procédure et ne possède pas de diplôme d'enseignement, seulement de la dispense. En CDI, il lui est demandé (entretiens annuels) –a minima -de s'engager dans une démarche d'obtention du Diplôme d'Etat (DE) de professeur via une VAE. Cet enseignement ne nous permettait pas jusqu'ici d'envisager la mise en œuvre d'un cycle d'orientation professionnelle.

c. Danse contemporaine

1 enseignant dispense cette discipline (ATEA à 20%) depuis la rentrée 2023-2024 en prémices de la réelle ouverture de la classe de danse contemporaine et l'arrivée du nouveau studio et du recrutement d'un PEA qui aurait dû arriver pour cette rentrée scolaire 2023-2024 mais qui s'est avérée plus difficile à trouver. Celle-ci sera effective dès 2024-2025 avec l'arrivée **d'un PEA** (à

50% évolutif vers un TC, voir 3^{ème} partie). Là aussi, Un point de vigilance a été fait sur le niveau artistique du recrutement PEA en danse contemporaine, ce dernier devant venir en appoint du coordinateur du département. Cet enseignant, formé au CNSMDP, titulaire du DE, a eu une longue pratique de la scène à haut niveau (membre permanent du Ballet d'Angelin PRELJOCAJ de 1996 à 2012). En parallèle, Il a mené depuis plus de 20 ans une activité d'enseignant et formateur à laquelle il se consacre totalement aujourd'hui. Enfin, il a mené à plusieurs reprises dans sa vie d'artiste danseur des actions de sensibilisations et découverte de la danse auprès de populations dites éloignées d'une culture plus académique. Nul doute que ce sera un atout supplémentaire au développement de cette discipline.

III. En art dramatique

L'offre d'enseignement du CRR en art dramatique a aussi considérablement évolué depuis 2017. En effet, sous l'impulsion de la nouvelle direction du CRR et à l'occasion du départ de l'enseignante alors en place (ATEA à 50%) une redéfinition des cursus, un recrutement qualitatif et un redéploiement de moyens ont déjà permis une mise en ordre de marche plus conforme à celle d'un établissement classé. En effet, a été recruté un PEA, pour le moment encore à 75%, comédien et dramaturge, malheureusement non titulaire du CA de professeur (mais l'on sait qu'une seule session a eu lieu en 2008) mais titulaire du CA de directeur (2007), formé au CNSAD de Paris et à l'ENSSAT. Sa connaissance du milieu théâtral et de l'enseignement spécialisé a permis une rapide restructuration de la classe sur les 3 cycles d'études avec, en 2002-2023, la première élève admise dans l'enseignement supérieur (à l'ESAD Paris). Un partenariat avec le Théâtre André Malraux pour les « précycles » (éveil & initiation) a été interrompu en 2023-2024 pour redéployer les moyens financiers sur un autre projet (voir 3^{ème} partie) sans doute plus structurant dès 2024-2025. En outre, un des premiers travaux, l'arrivée d'une nouvelle direction en septembre 2018 une a été de mettre en œuvre et formaliser par une convention (signée en 2019) un partenariat avec le CDN des Amandiers-Nanterre qui concerne en premier lieu l'enseignement de l'art dramatique mais également et à la demande du CDN, des étudiants musiciens qui peuvent être intégrés plus ou moins étroitement à des moments de création en fonction des objets artistiques proposés ou en cours d'élaboration par les artistes en résidence au CDN.

Plusieurs restitutions de travaux dans et hors les murs (médiathèque, château de la Petite Malmaison, petit théâtre de l'Athénée...) ont lieu chaque année dont en 2023-2024 une série de spectacles au Théâtre de l'Épée de bois à la Cartoucherie de Vincennes, l'invitation ayant été renouvelée pour avril 2025.

De nombreux projets transversaux ont aussi vu le jour avec musiciens, chanteurs et danseurs.

Enfin, l'enseignant, en collaboration avec un enseignant en piano dont c'est l'un des crédos pour retracer les chemins de la composition, donc de l'interprétation (P. Amoyel), anime un atelier autour de l'improvisation ouvert à l'ensemble des élèves de la classe (et à tous musicien intéressé à partir du cycle spécialisé).

IV. Les différents dispositifs partenariaux avec le ministère de l'Education Nationale

L'offre d'enseignement du CRR à destination du public scolaire est assez considérable et à l'aune de ce que la ville de Rueil-Malmaison offre en matière culturelle, à telle enseigne qu'une charte a été signée en 2023 recensant l'ensemble de ses actions.

Pour ce qui concerne l'action du CRR, celle-ci dépasse le champ habituel des Classes à Horaires Aménagés, avec la mise en œuvre des dispositifs d'Orchestre et de Chœur à l'école, de Cycles Préparatoires à l'enseignement Supérieur et les partenariats avec deux Universités pour la mise en œuvre de deux Licences. C'est donc l'ensemble de la population scolarisée, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, qui peut bénéficier d'une place particulière au sein de l'action portée par le CRR.

A. L'intervention en milieu scolaire

L'offre d'intervention en milieu scolaire du CRR à destination du public scolaire s'est vue réduite depuis 2017, de par un certain nombre de départs en retraite non remplacés, pour autant elle reste encore assez considérable de par ses redéploiements et la variété de ses interventions et publics.

5 enseignants dispensent cet enseignement (ATEA à TC). Certains ont un petit volant d'heures dévolus à des actions spécifiques (OAE, CAE, cf.infra) ou auprès de publics ciblés (crèches, handicap...). Ce sont plus de **90 classes** qui bénéficient chaque année d'interventions musicales⁶ chaque semaine. Parmi celles-ci, un certain nombre de maternelles sont également concernées. En outre, une des intervenantes qui a suivi une formation spécifique supplémentaire au CFMI de Tours (et elle-même formatrice régulière au CFMI d'Orsay), dispense un enseignement spécifique pour des classes inclusives et pour des enfants autistes pour le CESAP Les Cerisiers situé à quelques centaines de mètres du CRR. Des projets sont aussi menés en lien avec le CRR (sensibilisation, découverte, réalisation commune) et également entre musiciens intervenants.

B. Les classes à horaires aménagés en musique

Le CRR organise l'enseignement musical en partenariat avec deux établissements scolaires rueillois, l'école élémentaire des Trianons située à quelques centaines de mètres du CRR pour le premier degré et le collège Jules Verne situé à une plus grande distance (2,5kms) du CRR pour le second degré.

A l'école élémentaire, seuls les niveaux des cours moyens 1^{ère} et 2^{nde} année sont concernées, et, au collège, l'ensemble des niveaux, de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}.

On regrettera un manque de fluidité et de communication entre les équipes pédagogiques de l'Education nationale et du CRR pour permettre l'établissement d'un véritable projet pédagogique

⁶ A noter que des interventions en arts plastiques sont également assurées pour un nombre également important de classes.

commun et partagé, et ce malgré la volonté des différents DASEN et de la direction du CRR, sans doute par manque de temps importants de concertation, de lecture et d'appréciation des objectifs qui ne sont pas toujours absolument identiques, difficultés qui ne sont pas propres, malheureusement au territoire rueillois mais aux différentes structurations de l'enseignement général et de l'enseignement artistique et de la nécessité de temps longs, inexistantes dans nos organisations calendaires.

En 2022-2023, ce ne sont pas moins de **29 enseignants** qui intervenaient pour la CHAM élémentaire des Trianons (55 élèves) et de **44 enseignants** pour la CHAM collège Jules Verne (108 élèves), pour un volume horaire d'enseignement hebdomadaire respectif de **42h** et **106h45** générant un coût annuel de masse salariale estimée à plus de **445 000€**.

C. Les classes à horaires aménagées en danse

Ce sont **20** élèves, au collège de la Malmaison, qui suivent l'ensemble des cours de la CHAD, sur l'ensemble des niveaux, de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}.

Les cours ont lieu soit dans le studio de danse à proximité du collège à l'Atelier Grognard, soit au collège même pour les cours de culture chorégraphique, soit, le plus souvent, au CRR.

La pratique de la danse a, apparemment, plus de difficulté à attirer des enfants sur une pratique longue et exigeante. Chaque année une petite dizaine d'élèves font acte de candidature à l'entrée en 6^{ème}, mais bien souvent, seulement une demi-douzaine franchit réellement le pas ce qui reste insuffisant pour créer une véritable dynamique de groupe. Par ailleurs, et afin d'atteindre les volumes hebdomadaires préconisés par le SNOF, ces élèves reviennent hors temps scolaires dans d'autres cours complémentaires et sont intégrés dans des groupes plus importants ce qui permet aux enseignants d'impulser une dynamique de travail. En 2022-2023, ce ne sont pas moins de **5 enseignants** qui intervenaient pour la CHAD (hors intervenants extérieurs).

D. Les dispositifs particuliers : OAE & CAE

a. L'Orchestre à l'école (OAE)

Cet orchestre est né il y a seize ans et a pris la forme qu'il a aujourd'hui, il y a une dizaine d'années et formalisée par une charte révisée régulièrement.

Positionné à l'école des Buissonnets par les différents IEN de circonscription, cet orchestre est au cœur du projet de l'école. Ses bâtiments assez vastes permettent un travail par pupitres sur plusieurs jours de la semaine et un temps de répétition commun le vendredi. Sa formation est celle d'un orchestre symphonique.

L'apprentissage d'un instrument se fait sur 3 ans à partir du CE2 pour tous les enfants répartis en 2 ou 3 classes.

Les cours d'instrument ont lieu 2 fois par semaine pendant une heure en petit groupe de 3 ou 4 (voire 5) élèves. Le tutti, qui a lieu une fois par semaine pendant une heure également, réunit tous les enfants dès la fin de la deuxième semaine de cours ; le but recherché étant la recherche de l'écoute des autres musiciens, le plaisir d'une réalisation collective sans esprit de compétition et le développement du goût de l'effort, chacun essayant de progresser à son rythme en faisant le mieux possible. L'autre objectif recherché est aussi la valorisation dans une « matière » dite non scolaire.

NB. Lorsque des nouveaux enfants arrivent en CM1 ou CM2, ils sont intégrés en fonction des instruments disponibles dans le parc instrumental du CRR.

Les cours collectifs d'instrument sont répartis en 17 groupes le lundi et le jeudi dont 7 de 13h50 à 14h50 et 7 de 15h10 à 16h10 ; chacun d'entre eux occupant une salle.

Le tutti, quant à lui, a lieu chaque vendredi de 13h30 à 14h30 avec l'encadrement des professeurs (qui sont, à l'exception d'un seul intervenant en milieu scolaire, étudiants en cycle spécialisé au conservatoire, recrutés et rémunérés par le CRR). Cela représente près d'un millier d'heures par année scolaire dispensées pour ces enfants par **17 étudiants**.

2 enseignants dispensent cette discipline (1 PEA et 1 ATEA), le directeur musical (pour 4 h hebdomadaires pour les répétitions, travaux d'écriture et orchestration et la direction artistique) et un musicien intervenant (pour 6 h hebdomadaires, en charge de la coordination du projet avec l'équipe enseignante de l'école), le tout générant un coût de fonctionnement annuel estimé en 2023 à 85 000€.

Cet ensemble, assez exceptionnel dans sa configuration et dans sa forme, est sollicité régulièrement par l'association Orchestre à l'école pour se porter candidat dans de nombreuses opérations. Ainsi, en quelques années il s'est produit à la Philharmonie de Paris, au Château de Fontainebleau pour le ministère de l'Éducation Nationale et dans la cour du Palais Royal, ayant été choisi, après s'être porté candidat, pour représenter les Orchestres à l'école lors de la célébration par le ministère de la culture et de la communication du 40^{ème} anniversaire de la Fête de la musique. En 2023-2024, il rassemble **70** enfants.

b. Le Chœur à l'école (CAE)

Le Chœur à l'école a été créé sur le modèle de l'orchestre à l'école, mais fait partie des spécificités culturelles rueilloises.

Il a été mis en place dans le groupe scolaire Tuck-Stell en septembre 2018, tout d'abord avec une seule classe à Tuck-Stell A, puis avec une seconde classe à Tuck-Stell B. Cet enseignement

s'est arrêté à la sortie de période COVID et a été repositionné à l'école Robespierre B sur préconisation de l'IEN de circonscription.

L'objectif du Chœur à l'école est de permettre à des enfants de CM1 et CM2 d'accéder, durant deux années scolaires, à une formation vocale de qualité, ainsi qu'à une initiation à la Formation Musicale.

L'enseignement est assuré dans les locaux l'école par 2 enseignantes du CRR (musicienne intervenante, enseignante en FM).

Les enfants concernés par le projet bénéficient chaque semaine de **deux heures de chorale** : un cours sur le temps scolaire (deux classes réunies), d'un cours facultatif sur le temps périscolaire (classes séparées), ainsi que d'une heure de Formation Musicale en demi-classe.

Outre ses projets propres, il peut s'intégrer dans d'autres projets du CRR que ce soit avec d'autres chorales, ensemble instrumental, ou orchestre symphonique.

E. Les Cycles Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

L'offre d'enseignement du CRR s'est élargie en 2022 avec l'agrément des Cycles Préparatoires à l'Enseignement Supérieur pour le domaine des instruments de l'orchestre. Une demande avait été faite pour le domaine de la voix, de l'accompagnement et des instruments polyphoniques qui s'est vu retoquée une première fois (2022) à raison d'effectifs encore insuffisants puis une seconde fois (2023) à raison d'une maquette pédagogique pour la voix et l'accompagnement insuffisamment cohérente avec le reste des instruments polyphoniques. Une demande sera à nouveau déposée, une fois la procédure de renouvellement de classement instruite pour le domaine des instruments polyphoniques et après un accompagnement des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France ainsi que le Directeur régional l'a proposé.

Ces CPES regroupent entre **80** et **100** étudiants chaque année.

F. Les Licences d'interprète : UPN & UVSQ-SACLAY

L'offre d'enseignement du CRR s'était enrichie en 2015 par la mise en place d'une Licence de « **PRATIQUE MUSICALE ET ETHNOMUSICOLOGIE** » en partenariat avec l'Université Paris-Nanterre, Licence reconduite en 2021.

Cette Licence accueille chaque année environ une demi-douzaine de candidats. Deux conventions avec le CEFEDM de Normandie y sont associées, l'une entre le CRR et le CEFEDM, l'autre entre le CEFEDM et l'université afin de permettre à ces étudiants de n'avoir à suivre qu'une année de formation à la pédagogie pour se voir délivrer le Diplôme d'Etat, le CEFEDM via sa convention prenant en compte les enseignements suivis à l'UPN.

Après avoir travaillé en partenariat avec le CRR de Versailles dès septembre 2019 et l'UVSQ-PARIS-SACLAY, une seconde convention permettant la mise en place d'une seconde Licence a vu le jour en 2022, Licence de Musicologie intitulée « **MUSIQUE, INTERPRÉTATION ET PATRIMOINE** » dont l'UVSQ-Paris Saclay introduit ainsi le CRR

de Rueil-Malmaison :

« En outre, le CRR de Rueil-Malmaison, conservatoire à rayonnement régional dont le département des instruments d'orchestre est particulièrement remarquable dans le paysage francilien et au delà, notamment par un rayonnement qui dépasse les frontières européennes. Il propose des cursus pour la formation des futurs jeunes artistes interprètes de haut niveau, constituant ainsi un pendant au réseau de la création et de la diffusion artistique. L'intégration dans son dispositif d'apprentissage de l'improvisation, de la composition, de l'écriture est en partie sa spécificité... »

Là encore, deux conventions avec le CEFEDDEM de Normandie y sont associées, l'une entre le CRR et le CEFEDDEM, l'autre entre le CEFEDDEM et l'université afin de permettre à ces étudiants de n'avoir à suivre qu'une année de formation à la pédagogie pour se voir délivrer le Diplôme d'Etat, le CEFEDDEM via sa convention prenant en compte les enseignements suivis à l'UVSQ-PARIS-SACLAY.

Cette licence a connu, sans aucune publicité possible sa convention étant parvenue en juin 2023, une première année universitaire avec 3 étudiants mais verra déjà s'ajouter, en 2024-2025, 11 étudiants supplémentaires.

5. Les organes de concertation

A. Le conseil d'établissement

Depuis 2018, le Conseil d'établissement, regroupant⁷ l'ensemble des usagers du CRR se réunit, a minima, deux fois par an, en fin de 1^{er} trimestre scolaire pour aborder les points liés à la rentrée scolaire puis en fin d'année scolaire pour tirer des bilans et pistes d'améliorations de la vie quotidienne de l'établissement. Autant que de besoin, les représentants des parents d'élèves ou des étudiants sont également reçus tout au long de l'année pour traiter également toute problématiques collectives ou individuelles, qu'elles qu'en soient la nature.

B. Le conseil pédagogique

Depuis 2018, le Conseil Pédagogique, regroupant l'ensemble des représentants des départements pédagogiques du CRR se réunit, environ quatre à cinq fois par an, au milieu du 1^{er} trimestre scolaire puis une fois entre chaque période de vacances scolaires. Suivant les thématiques prévues d'autres personnels peuvent être conviés, es qualité, pour traiter d'un sujet et les réunions peuvent être précédées elles-mêmes de réunions préparatoires des départements pédagogiques. Ce fut notamment régulièrement le cas 2021 et 2022 où un certain nombre de « tables-rondes » ouvertes à tous ont été organisées sur plusieurs thématiques en préparation du présent projet d'établissement. Ces réunions sont à la fois un lieu et un temps d'informations sur la vie de l'établissement, un moment de réflexions communes sur l'organisation pédagogique de l'établissement et le temps de réponses apportées aux questions diverses abordées librement par le corps enseignant.

Enfin, la période de pré-rentrée scolaire des deux premières semaines de septembre permet de nombreuses réunions par départements et transverses (par exemple avec les disciplines

⁷ Un collège de membres de droit (Maire ou son représentant, direction du Pôle Culture, équipe de direction du CRR, représentants de l'Etat ès qualité, en fonction des sujets abordés...) et un collège de membres élus (personnel enseignant, personnel administratif et technique, parents d'élèves & représentants des étudiants).

transverse en musique que sont la formation musicale ou les pratiques collectives), pilotées ou non par la direction, pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques ou procéder plus simplement à des ajustements concertés.

6. L'organisation pédagogique : règlement des études

L'organisation pédagogique du CRR a subi, au fil de l'eau, un certain nombre d'ajustements ou modifications depuis 2017, des ateliers ou parcours de découverte et sensibilisation instrumentale à l'évolution des contenus et évaluations du Certificat d'Etudes Musicales, en passant par des réflexions sur l'harmonisation des parcours personnalisés ou de la prise en compte d'un point de vue comptable des possibilités et impossibilités de=u logiciel de scolarité en place. Ainsi c'est un nouveau règlement des études qui entrera en fonction en 2024-2025 tout comme le règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement prend également en compte les modifications intervenues dans le récent *Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre* (B.O. hors-série n°5, septembre 2023).

On notera (cf. ci-supra) la présence de deux enseignantes « référentes handicap » auprès des familles, des élèves et des enseignants concernés. Celles-ci sont identifiées par le public accueilli et suivent régulièrement des formations ou des temps d'échange, notamment dans le cadre du schéma départemental.

7. L'action culturelle

L'action culturelle du CRR est très riche et variée. Elle se répartit en plusieurs strates, des manifestations, concerts ou spectacles, les plus médiatisées car s'adressant au public le plus vaste, notamment sans qu'il ait le moindre rapport direct avec l'activité du CRR, il s'agira notamment de l'ensemble des manifestations (de 55 à 65) contenues dans sa plaquette de saison dans et hors les murs, aux restitutions qui s'adressent à un public ciblé tel que les parents d'une ou plusieurs classes dans le cadre de projets spécifiques menés en partenariat avec les établissements scolaires, le public des établissements médicalisés (hôpitaux, maison Médicale Notre-Dame du Lac, maison de soins palliatifs, maisons de retraite EHPAD et assimilées) et, bien évidemment, les nombreuses auditions de classes à destination des parents et familles des élèves.. Là aussi, des évolutions importantes ont vu le jour depuis 2017 avec la création d'un nouveau site internet, informatif mais également interactif via le système de réservation obligatoire (l'auditorium principal, évolutif de 150 à 256 places étant sous-dimensionné, il est nécessaire de maîtriser les flux, celui-ci étant la plupart du temps complet, ce qui oblige parfois à redonner certains spectacles pour contenter le maximum de public). Le CRR bénéficie donc de deux auditoriums dans ses murs, l'auditorium principal (cf. supra) et l'auditorium de l'ancien Cefedem d'Île-de-France, le CRR ayant récupéré ses locaux après son transfert au Pôle Sup'93 (2011-2013). L'auditorium de l'ancien Cefedem est un auditorium à gradins rétractables qui peut accueillir jusqu'à 99 personnes, idéal pour des conférences, master-classes ou certaines auditions de classes. C'est également une restructuration et changement de l'organigramme du CRR en 2019, ciblant cette action, et renforcée en 2023-2024 par le recrutement d'une Chargée de mission sur l'action culturelle et la communication du CRR qui contribuent à mettre en valeur et faire savoir le savoir-faire des enseignants.

Moins que les 12 000 personnes qui bénéficient en moyenne chaque année des productions artistiques des jeunes élèves, des étudiants et des professeurs du CRR (ils pourraient être encore plus nombreux si les jauges des auditoriums étaient plus importantes) c'est la variété des publics touchés qui contribue à l'ancrage de l'établissement dans la vie de sa cité et au delà.

8. Conventions de partenariats - collaborations

A. Conventions de partenariats (en annexes)

✓ **Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense**

Convention liée à la mise en œuvre, depuis l'année universitaire 2015-2016, d'une Licence de Pratique musicale et d'Ethnomusicologie (cf. en annexe)

✓ **Université UVSQ-Paris-Saclay**

Convention liée à la mise en œuvre, à partir de l'année universitaire 2023-2024, d'une Licence Musique Interprétation et Patrimoine (cf. en annexe)

✓ **CEFEDM de Normandie**

Convention (2017) liée à la délivrance du Diplôme D'État de professeur de musique aux étudiants ayant obtenu la Licence de Pratique musicale et d'Ethnomusicologie (cf. en annexe) - Convention (20203) liée à la délivrance du Diplôme D'État de professeur de musique aux étudiants ayant obtenu la Licence Musique Interprétation et Patrimoine

✓ **Centre Dramatique National Nanterre-Les Amandiers**

Convention 2019-2024, liée à la mise en œuvre de l'école du spectateur et en vue de développer un accompagnement et des procédés de formation liées aux enjeux de la création (cf. en annexe)

✓ **Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Germain-en-Laye**

Convention (2018) liée à l'établissement d'un partenariat d'enseignement sur le cycle III (amateur et spécialisé/CEPI) sur les spécialités théâtre et musique et consolider et mutualiser les moyens pour la préparation des élèves pour les diplômes suivants: CET (certificat d'études théâtrales), DET (diplôme d'études théâtrales) et DEM (diplôme d'études musicales) en leur offrant une formation solide et diversifiée comportant une large palette de pratiques artistiques. Annexe pour la mise en œuvre d'un CPES en art dramatique (2019). (cf. en annexe)

✓ **Fondation Royaumont**

Convention (2018) liée à la découverte et l'enseignement du répertoire vocal médiéval auprès des étudiants des classes de chant des CRR d'Île-de-France. (cf. en annexe)

✓ **Conseil Départemental des Hauts-de-Seine**

Convention d'objectifs dans le cadre du Schéma départemental des Enseignements Artistique (2018-2021). (cf. en annexe) Etablissement labellisé par le CD92

✓ **Association APTE (Autisme Piano Thérapie Éducative)**

La ville de Rueil-Malmaison, via son CRR, a souhaité soutenir l'action de l'association A.P.T.E., notamment par la mise à disposition de locaux et de moyens techniques. L'association A.P.T.E. (Autisme, Piano et Thérapie Éducative) a été fondée pour appliquer la « Méthode DOLCE® » qui rend possible l'enseignement de la pratique pianistique à toutes personnes atteintes de troubles envahissants du

développement (TED). L'association A.P.T.E. est notamment membre du Réseau National Musique & Handicap, placé sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication. (cf. en annexe)

B. Collaborations diverses (en annexes)

✓ **CRR Poitiers et les éditions Chanteloup (2020)**

Partenariat de création et enregistrement discographique d'*Envol*, œuvres de **Gilles Schuehmacher**, pour ensemble de violoncelles, voix et récitant, participation des étudiants et des professeurs du CRR de Rueil-Malmaison, placés sous la direction d'Éric Valdenaire, alors directeur du CRR de Poitiers

✓ **CRR Paris (2021-2024)**

Partenariat entre les CRR de Paris, Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison, week-end d'hommage à Pierre Dumail intitulé « *Piccolo en fête* », master-classes, conférences du Luthier J.Y. Roosen et concert final avec la création de *Vers les Etoiles pour 4 piccolos et piano* de Jérôme Naulais, commande du CRR de Rueil-Malmaison pour P. Dumail et les trois professeurs de Piccolo des CRR (N. Rozat, A. Benoit et E. Sabo)

✓ **CRR Boulogne-Billancourt (2021-2024)**

Idem ci-dessus. Participation également des projets communs chœurs et orchestre où les pratiques collectives chorales rueilloises s'associent aux ensembles et orchestre du CRR de Boulogne-Billancourt

✓ **CRD Nanterre**

Partenariat entre le CRD de Nanterre et le CRR de Rueil-Malmaison autour du Jazz et des musiques actuelles amplifiées dans le cadre notamment du SDEA 92

✓ **Ensemble Court-Circuit (2020, 2021 & 2022)**

Production d'un concert d'œuvres de Steve Reich dont « *City Life* », ensemble composé pour partie de musiciens de l'ensemble Court-Circuit et pour partie d'étudiants placés sous la direction de Fabrice Brunaud, la partie vidéo étant remplacé par une performance, retransmise en direct sur écran sur la scène de l'Auditorium par les élèves du département danse du CRR installés dans le studio de danse

✓ **Ensemble TM+ (2020 à 2024)**

Production de *What's New*, concert réunissant musiciens de l'ensemble TM+ et étudiants des CRD de Gennevilliers et Nanterre et des CRR de Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison. Œuvres de Saariaho, Modarresifar, Villegas Caruso, Oviedo Boulez... sous la direction de Laurent Cuniot.

✓ **Association « Olivier GREIF » (2020)**

Production d'un concert hommage à **Olivier Greif** (sonate pour 2 violoncelles, Quadruple concerto pour Piano, violon, alto, violoncelle et orchestre) avec Pascal Amoyel, piano, Yair Benaïm, violon, Claire Merlet, alto, Anne-Lise Thouvenin et

Diana Ligeti, violoncelles et l'orchestre des étudiants du CRR, placés sous la direction de Fabrice Brunaud. Ateliers et échanges avec la classe de composition – perspectives 2021 avec le transfert de ses œuvres à la Médiathèque Musicale Mahler en partenariat avec l'association O. Greif et la Fondation Royaumont.

✓ **Association nationale « Bassons » (2019)**

Accueil du congrès national, participation de l'orchestre des étudiants, placés sous la direction de P. Dumoussaud, avec différents solistes internationaux

✓ **Association nationale des Professeurs de Formation Musicale (2020 et 2021)**

Accueil du congrès national – conférences et journées d'études

✓ **Association Bécon Cavallé-Coll**

Production d'un concert orgue et orchestre symphonique (3^{ème} symphonie avec orgue de C. Saint-Saëns, 1^{er} mouvement de la symphonie avec orgue de C.M. Widor), orchestre des étudiants du CRR, Paul Goussot, orgue, placés sous la direction de Fabrice Brunaud, dans le cadre du festival organisé par l'association Bécon Cavallé-Coll (<https://www.cavaillecolldebecon.com>)

✓ **Association Société Historique de Rueil-Malmaison**

Cycle annuel de 6 conférences-concerts, en partenariat avec la Société Historique de Rueil-Malmaison, Musée d'histoire local, piloté par un enseignant (PEA) en piano avec la participation d'étudiants en musique de chambre

✓ **Château de La Malmaison-RNMH**

Cycle annuel d'heure musicale sur la pause méridienne dans le salon de musique de Joséphine de Beauharnais, les « Midi Croc'Notes », étudiants en musique de chambre

Partenariats ponctuels sur les thématiques des expositions (réalisé à la demande et en partenariat avec les responsables des publics du Musée national), exemple : « Des-Marches » ou détournement de l'héroïsme propre au début du 19^{ème} siècle en lien avec l'œuvre de Kehinde Wiley détournant le tableau de Bonaparte réalisé par le peintre David.

Depuis 2021, concert symphonique annuel fin juin, organisé dans la cour d'honneur sur différentes thématiques en partenariat avec la conservatrice du Musée National

✓ **Théâtre André Malraux de Rueil-Malmaison**

Accueil régulier de concerts, spectacles, concerts et un des lieux d'enseignement de l'art dramatique pour le CRR et dans le cadre de l'école du spectateur

✓ **Philharmonie de Paris**

Dans le cadre de l'école du spectateur, conformément à l'art.3.3 de l'arrêté du 05/01/2018 (auprès d'Anne Hermann, directrice des relations avec le public) ainsi que dans le cadre de l'U.E.5, « connaissance de l'environnement professionnel » (auprès de Marie-Hélène Serra, directrice Éducation et Ressources, cité de la

Musique/Philharmonie) et dans le cadre également de la médiation culturelle.

✓ **Orchestre de Paris**

Dans le cadre des journées professionnelles de découverte du métier de musicien d'orchestre (2021/2022/2023 et novembre 2024)

✓ **Maison de la Musique Nanterre**

Dans le cadre de l'école du spectateur, jusqu'à présent.

✓ **Petit théâtre l'Athénée de Rueil-Malmaison**

Partenariat en musique et art dramatique : accueil de concerts/spectacles, lieu de travail ponctuel (ateliers, stages...)

✓ **Médiathèque Jacques Baumel Rueil-Malmaison**

Partenariat régulier :

- ✓ Accueil de groupes de musique de chambre en week-end à «l'écoute aux portes»
- ✓ Présentation de travaux de la classe d'art dramatique
- ✓ Film et débat (auditorium de la Médiathèque) sur des parcours musicaux (B. Monsaingeon en 2019, A. Yakubek, en 2021)
- ✓ Bibliothèque, parthèque et ressources numériques partagées en réseau avec le CRR

✓ **Paroisses Saint-Pierre-Saint-Paul & Saint-Joseph de Rueil-Malmaison**

Accueil régulier de concerts symphoniques, de chorales, musique ancienne et master-classes, saison de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, 6 concerts une heure

✓ **Hôpital Foch Suresnes**

Accueil régulier depuis 2019 de petits groupes d'élèves auprès du service des malades de longue durée. 2 salles prévues à cet effet dont une équipée d'un piano à queue. Réflexion engagée pour la rédaction d'une convention

✓ **Maison médicalisée Notre-Dame du Lac (Rueil-Malmaison)**

Accueil régulier depuis 2019 de petits groupes d'étudiants auprès du service des malades en soins palliatifs. 1 salle est prévue à cet effet.

✓ **Les EHPAD de Rueil-Malmaison**

Accueil régulier de petits groupes de musique de chambre. Certains EHPAD et maisons de retraite mettent à disposition une salle à cet effet équipée d'un piano (droit ou à queue)

✓ **Association « Vaincre la Mucoviscidose »**

Production chaque année par des groupes d'étudiants (tutorat par une enseignante PEA) d'un concert ou spectacle caritatif au bénéfice de cette association

✓ **Association « Planète Cœur »**

Cette association située dans le département des Yvelines a pour but l'aide humanitaire, sous diverses formes, en France et dans le monde. Ses dons et ressources lui permettent d'acquérir et convoier du matériel médical ou chirurgical, de former du personnel. Le lien originellement établi par l'un des enseignants du CRR se poursuit depuis maintenant plusieurs années malgré une interruption pendant la période COVID. Chaque année, en marge du Festival Ravel, en partenariat avec les villes de Montfort-L'amaury et Thoiry, l'orchestre symphonique des étudiants, placés sous la direction de Fabrice Brunaud, se produit au profit de cette association. Les étudiants, bénéficient, à cette occasion, d'une ouverture exceptionnelle et d'une visite guidée, par petits groupes, de la maison de Maurice Ravel.

9. Plans des Locaux et liste des équipements

A l'instar des conservatoires parisiens, les locaux du CRR sont assez exigus ne représentant qu'à peine plus de 3 000m² d'espaces utilisables pour l'utilisation intense qui en est faite et loger outre les 1200 à 1300 élèves et étudiants et la quasi centaine d'enseignants, sans compter les pôles administratifs et techniques et ce, même si l'utilisation ponctuelle d'espaces hors les murs est pratiquée régulièrement. S'étendant sur 3 bâtiments, le CRR offre seulement 39 salles de cours et 2 auditoriums dont la jauge est souvent insuffisante :

Bâtiment principal : sur 4 niveaux avec un ascenseur PMR = 1 hall d'accueil – 8 bureaux administratifs, 1 salle de réunion, 1 salle des professeurs, 1 parlothèque, 20 salles de cours + 1 auditorium modulable (max.250 places) + 1 studio de danse⁸ (100m²) & vestiaires-sanitaires

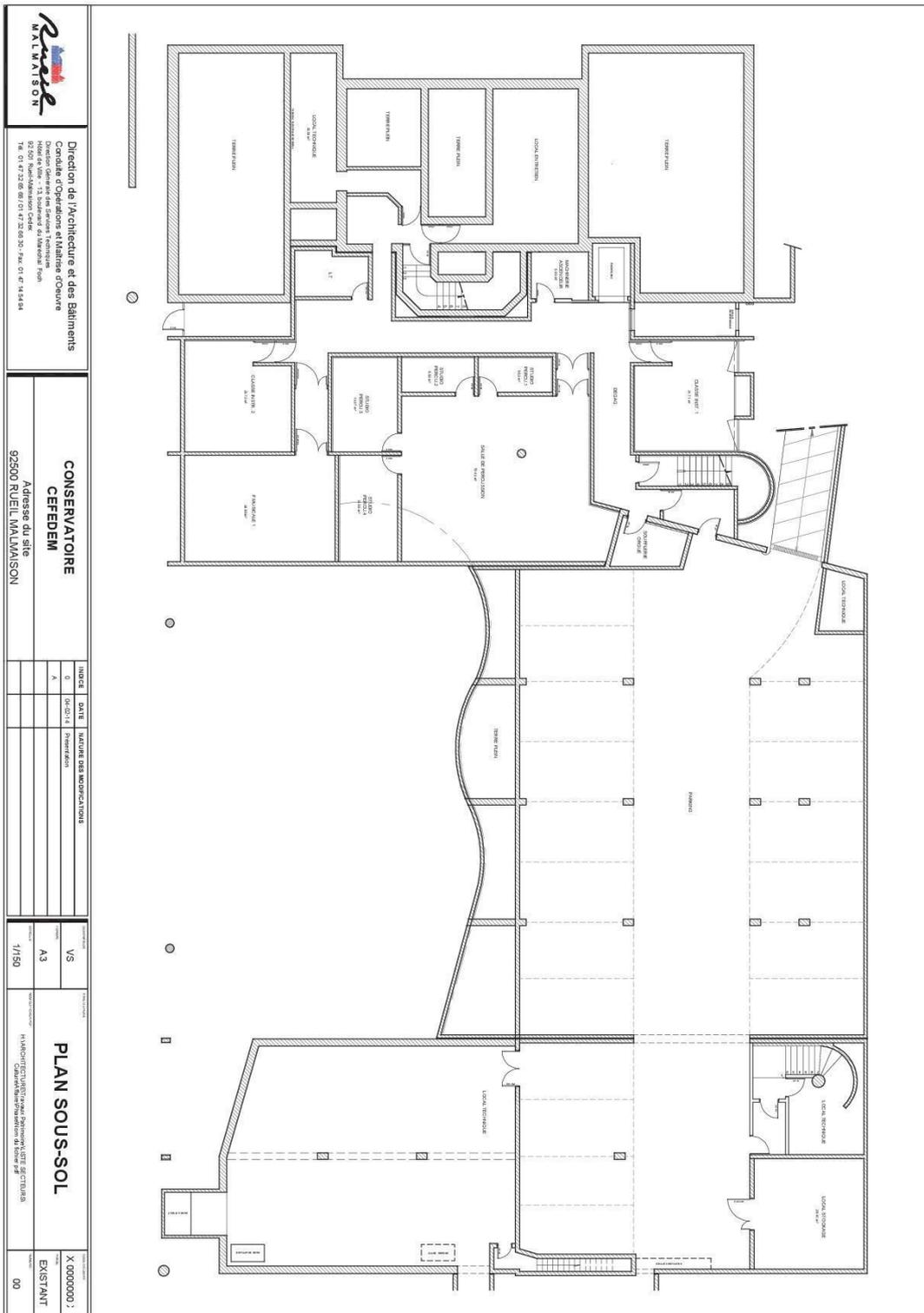
Bâtiment « Gavard » : sur 3 niveaux SANS ascenseur PMR = 14 salles de cours

Bâtiment « ex Cefedem » : sur 3 niveaux SANS ascenseur PMR = 1 hall d'accueil - 5 salles de cours + 1 auditorium modulable (max. 98 places).

A. Plan des locaux

⁸ Un second studio de danse, de taille quasi identique, accompagné de 3 vestiaires et sanitaires, aux normes du code de l'éducation, sera en fonction dès la rentrée 2024-2025 et se situe dans l'éco-quartier, 24 rue Galliéni.

a. Sous-sol du bâtiment principal et ex-Cefedem



		Direction de l'Architecture et des Bâtiments Conduite d'Opérations et Matière d'Œuvre Direction Générale des Services Techniques 92500 Rueil-Malmaison Cedex Tél. 01 47 22 00 00 / 01 47 22 00 20 / Fax. 01 47 14 54 84	
CONSERVATOIRE CEFEDEM Adresse du site 92500 RUEIL MALMAISON		INDEX DATE NATURE DES MODIFICATIONS 0 04/2014 Révision 1	VS A3 1/150
PLAN SOUS-SOL Historique des versions Calculé, Dessiné, Vérifié, Approuvé, Révisé, Échelle		X:0000000 ; EXISTANT 00	

e. Sous-sol du bâtiment Gavard

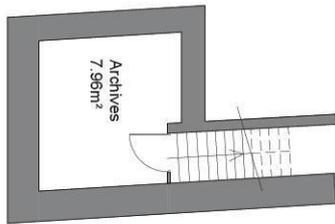


Direction de l'architecture et des Bâtiments
Service Canada Opérations et Maintenance d'Œuvre
92500 Rue-Malmaison Cedex 92500
Tél. 01 47 23 05 68 / 01 47 23 85 30
secteur.architecte@paris-conseil.com

BATIMENT GAVARD (CONSERVATOIRE)

173 Avenue Paul Doumer
92500 RUEIL MALMAISON

SOUS-SOL



ATLAS
A3
11/00

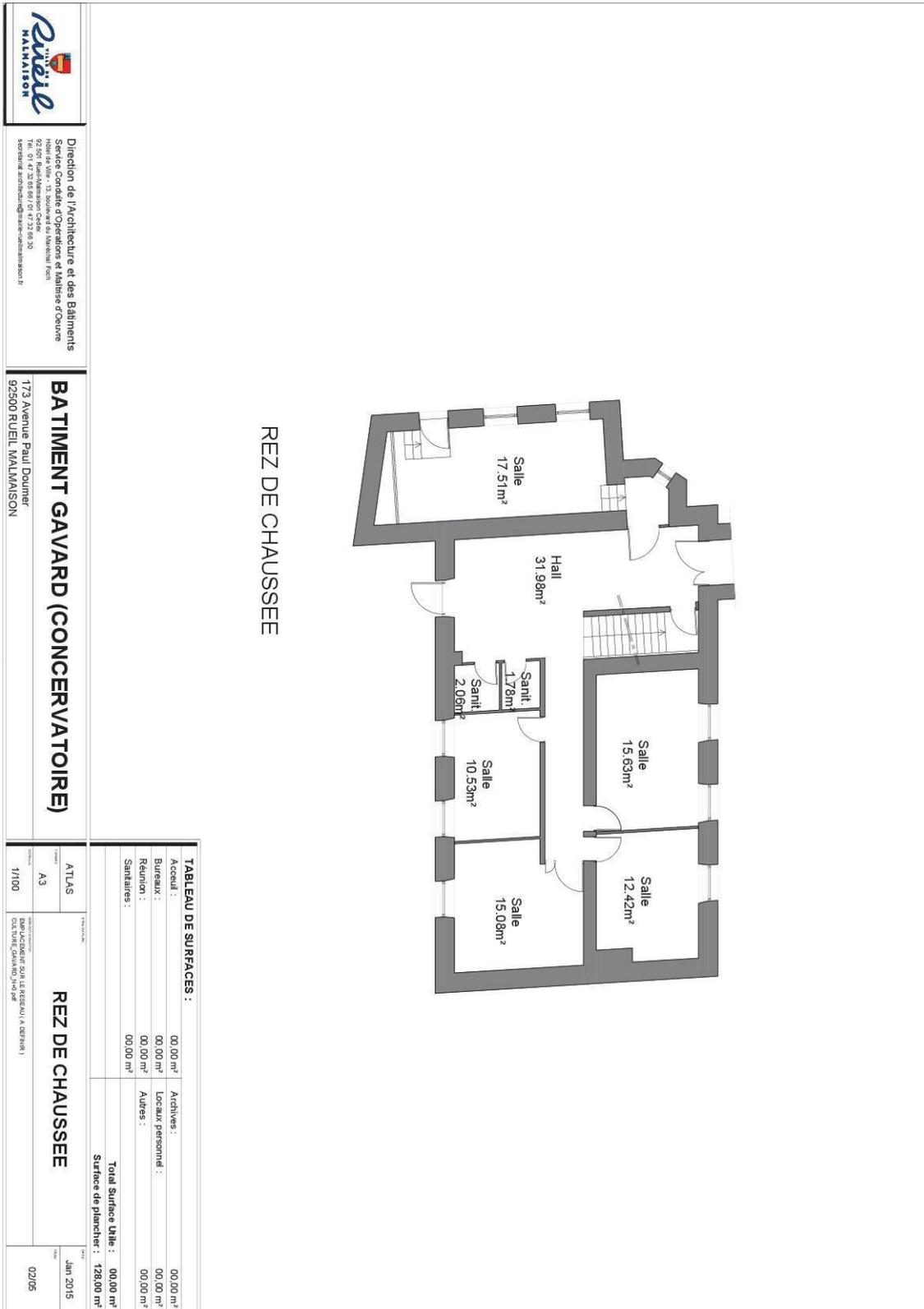
BIEN-ÊTRE (SANTÉ ET RESTAURANT / AGRICULTURE)
CULTURE (GAVARD, JYR) pdt

SOUS-SOL

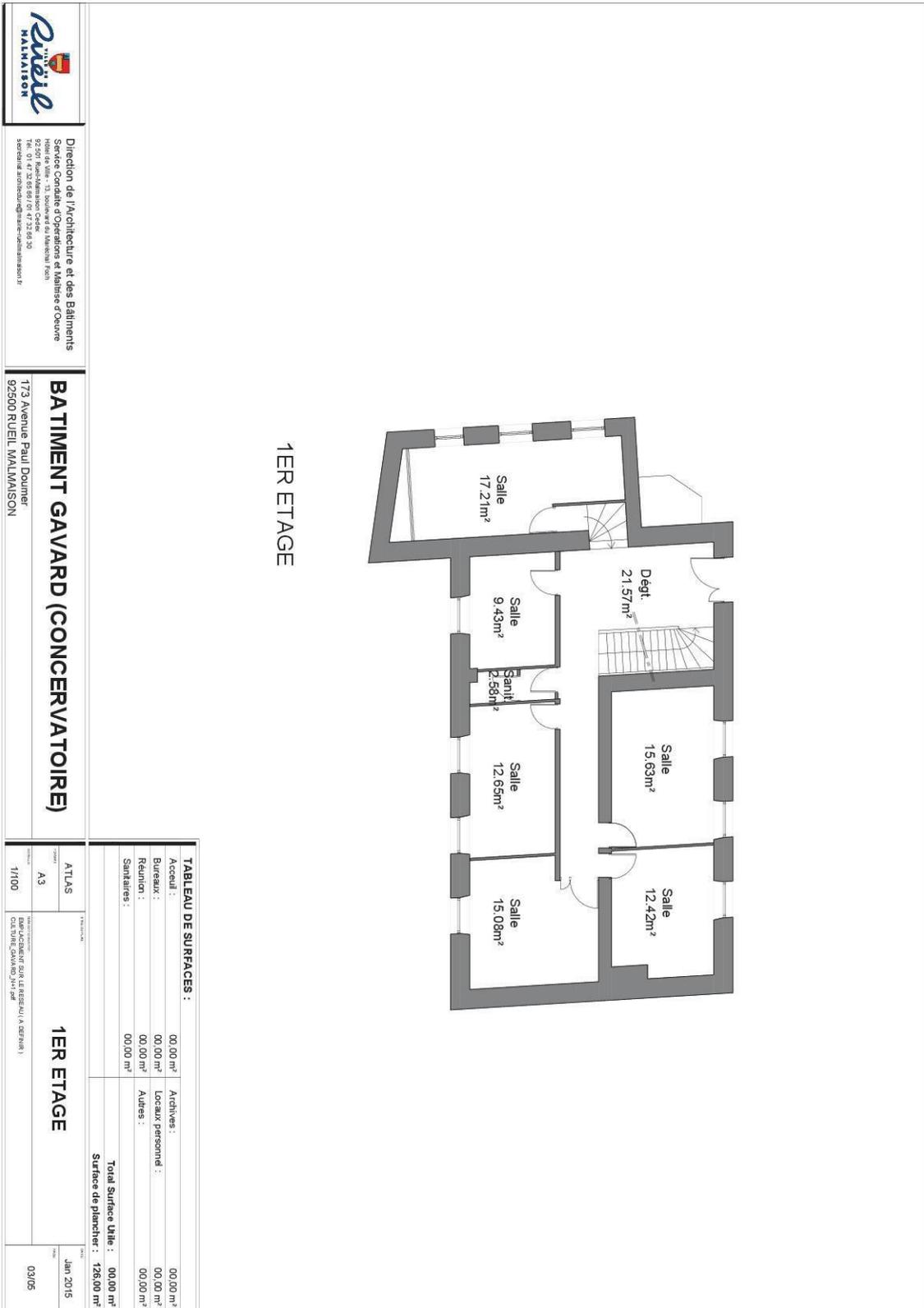
Jan 2015
01/05

TABLEAU DE SURFACES :			
Accueil :	00,00 m ²	Archives :	00,00 m ²
Bureaux :	00,00 m ²	Locaux personnel :	00,00 m ²
Réunion :	00,00 m ²	Autres :	00,00 m ²
Sanitaires :	00,00 m ²		
		Total Surface Utile :	00,00 m ²
		Surface de plancher :	07,96 m ²

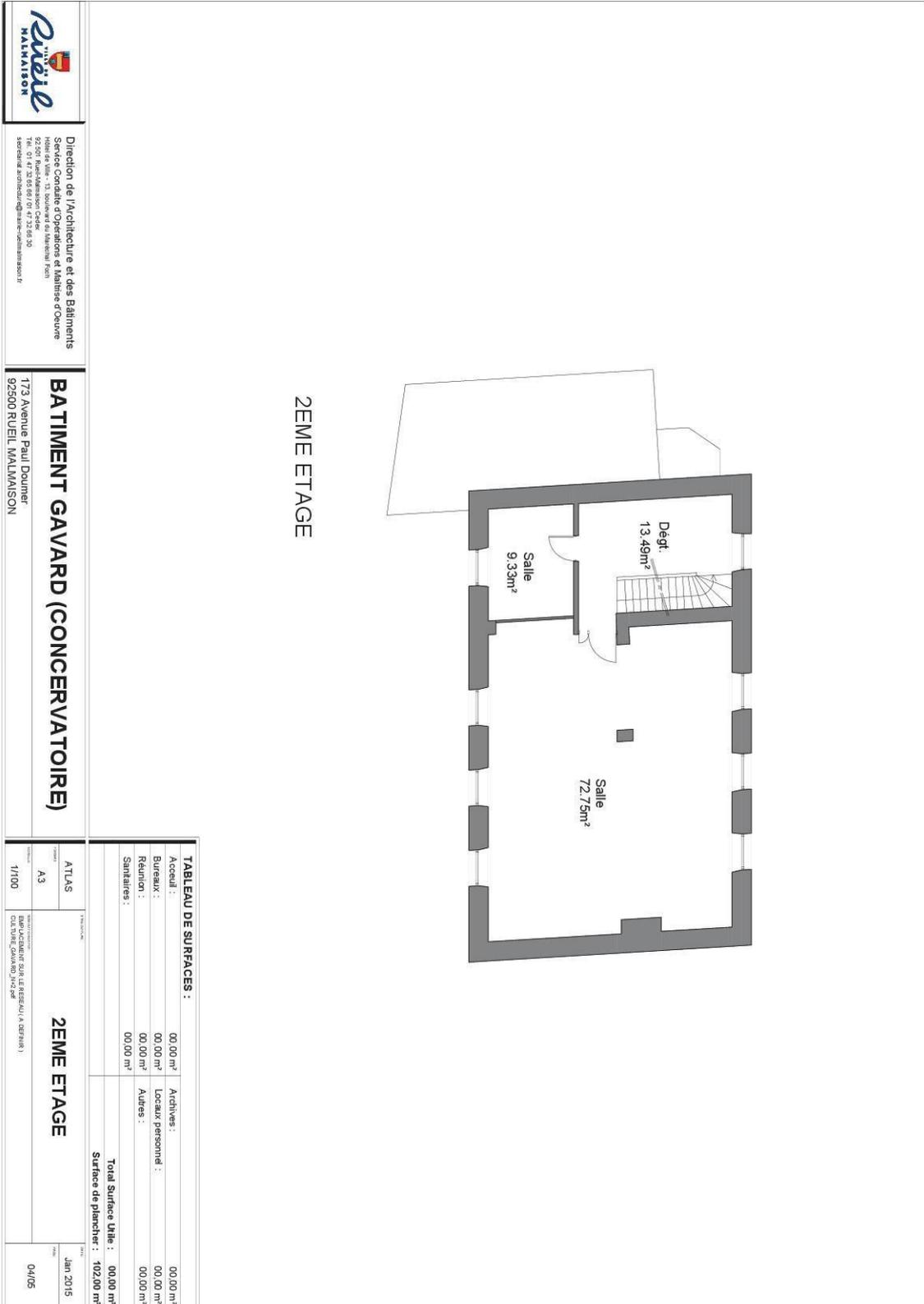
f. Rez-de-chaussée du bâtiment Gavard



g. 1^{er} étage du bâtiment Gavard



h. 2^{ème} étage du bâtiment Gavard



Rueil MALMAISON

Direction de l'Architecture et des Bâtiments
 Service Centrale d'Opérations et Maintenance d'Œuvre
 Hôtel de Ville - 13, Boulevard du Malmaill' Fort
 92500 RUEIL MALMAISON Cedex 10
 secretariat.architectur@maire-malmaison.fr

BATIMENT GAVARD (CONSERVATOIRE)

173 Avenue Paul Doumer
 92500 RUEIL MALMAISON

ATLAS

A3

1/100

REPLACEMENT SUR LE RESEAU (A GERMER)
 CULTURE GAVARD J142224

ZEME ETAGE

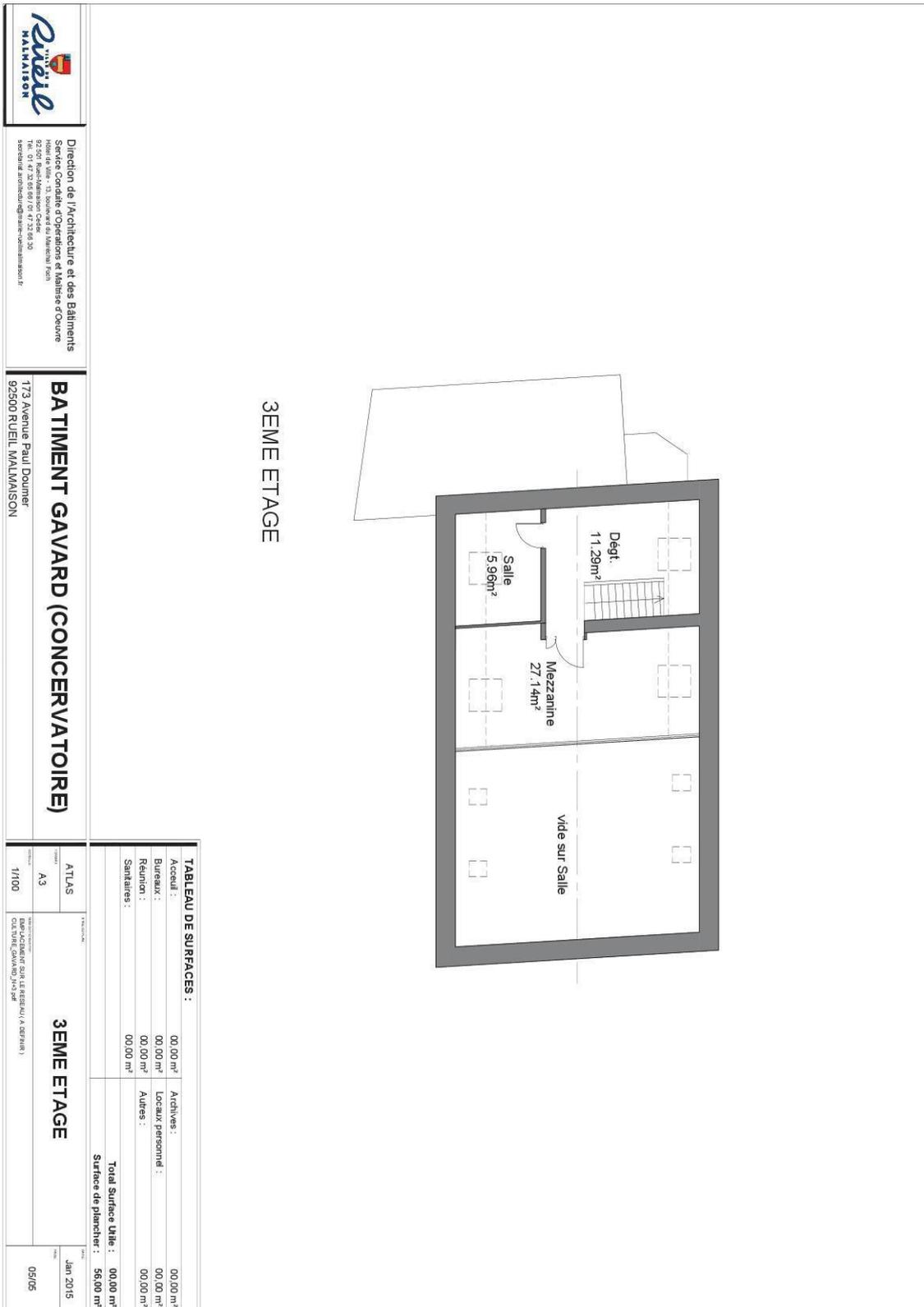
Jan 2015

04/05

TABEAU DE SURFACES :

Accueil :	00,00 m ²	Activités :	00,00 m ²
Bureaux :	00,00 m ²	Locaux personnel :	00,00 m ²
Réunion :	00,00 m ²	Autres :	00,00 m ²
Sanitaires :	00,00 m ²		
Total Surface Utile :		00,00 m²	
Surface de plancher :		102,00 m²	

i. 3^{ème} étage du bâtiment Gavar



B. Liste des équipements

Le Conservatoire à Rayonnement Régional met à disposition des élèves et étudiants :

- ✓ 2 classes –salles numérique comprenant 1 ordinateur, 1 carte son, 1 tableau numérique interactif, 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur PC basique et 1 carte son basique, 1 table de mixage, 2 enceintes de monitoring, 1 webcam avec trépied, micro-cravate, clavier-maître de 88 touches lestées, un ensemble de logiciels (diffusion, enregistrements et production de sons)
- ✓ 3 salles permettant l'enregistrement, individuel, en petits groupes (musique de chambre) et en grands groupes (orchestres, chœurs...) avec un régisseur son dédié.

Matériels utilisés : Microphones

Catégorie	Marque	modèle	Capsule	utilisation	état	quantité
Filaire	Rode	NT2000	statique	voix	Bon	2
Filaire	shure	SM58	dynamique	voix	bon	2
Sans fil	audiotechnica	Pro70	statique	Voix/instruments	bon	2
Sans fil	Shure	Pga31	electret	voix	neuf	2
filaire	shure	Sm57	dynamique	instruments	bon	2
filaire	Studio project	B1	statique	voix	bon	2
filaire	shure	Ksm141	statique	instruments	bon	4
Filaire	Audiotechnica	AT2050	Statique	Voix	Bon	2
Filaire	Audiotechnica	AT4040	Statique	voix	bon	1
filaire	sennheiser	E935	dynamique	voix	bon	1
filaire	AKG	C414EB	statique	Voix/instruments	Moyen	2
Filaire	Neumann	KMI84	Statique	instruments	Moyen	2
Filaire	Rode	M5	Statique	Instrument	Bon	4
Filaire	Audiotechnica	Pro70	Statique	Voix/instrument	Bon	2

Interfaces audios :

Marque	modèle	Entrée/sortie	Etat
Behringer	FCA16/16	16/16	bon
Allen & heath	Qu-16	16/12	bon

Ordinateur :

Marque	Modèle	Année	état
Apple	Macbookpro 13 pouce	2010	Obsolète -remplacement en cours

Logiciel :

Marque	produit	version	Licence
Avid	protocols	12	

- ✓ 11 salles équipées pour la diffusion en hi-fi
- ✓ La mise sous Wi-Fi de la totalité du bâtiment (via 32 bornes)
- ✓ 42 salles équipées d'un piano dont 29 d'un piano à queue

- ✓ 5 salles équipées de 2 pianos à queue
- ✓ 5 orgues de tailles et fonctionnement divers
- ✓ 3 clavecins et 2 épinettes
- ✓ 3 salles équipées pour l'utilisation des percussions et 4 box de travail
- ✓ 3 harpes symphoniques
- ✓ 9 contrebasses dont une à 5 cordes
- ✓ 1 violon baroque
- ✓ 1 alto baroque
- ✓ 2 violoncelles baroques
- ✓ Des archets baroques (violon, alto, violoncelle) pour le travail sur cordes modernes
- ✓ 1 guitare romantique c.1820. Anonyme Anglaise. Copie *Panormo*
- ✓ 6 piccolos
- ✓ 2 flûtes alto
- ✓ 2 flûtes basse
- ✓ 1 hautbois d'amour
- ✓ 3 cors anglais
- ✓ 1 clarinette en La
- ✓ 1 petite clarinette Mib
- ✓ 2 cors de basset
- ✓ 2 clarinettes basse
- ✓ 1 contrebasson
- ✓ 2 saxophones soprano
- ✓ 2 saxophones ténor
- ✓ 2 saxophones baryton
- ✓ 3 trompettes naturelles
- ✓ 2 cors naturels
- ✓ 3 saqueboutes

A ce parc spécifique s'ajoute un parc instrumental destiné à la location pour les élèves débutants. De taille encore modeste, il a fait l'objet chaque année de l'acquisition d'une dizaine d'instruments lui permettant de s'étoffer et de répondre aujourd'hui à la demande.

10. Les personnels du conservatoire

Le pôle administratif et technique est sans doute l'un des plus réduits pour un CRR en France. Il est en effet constitué d'une équipe de direction restreinte (directeur et directeur-adjoint), d'une chargée de l'action culturelle et de la communication (également en charge de la parthèque), d'une responsable administrative et financière, d'un pôle de scolarité de 2 personnes, de 3,5 ETP de régie technique et de 2,5 ETP d'accueil (+ 1 poste non pourvu depuis de nombreux mois), soit seulement 12 personnes pour gérer une activité très riche et variée. Un des régisseurs est spécialisé dans la régie son-lumière, assure bon nombre d'enregistrements pour les préparations de concours des étudiants ainsi qu'un enseignement modulaire complémentaire sur les techniques du son, de la lumière et de l'enregistrement à destination des étudiants (Cycle Spécialisé, CPES, Licence).

Cela suppose une répartition des missions et tâches qui reposent très souvent sur une seule et même personne, sous-tendant par-là que son efficacité est optimale et réelle lorsque chacun est présent et à 100% sur ses missions, ce qui est finalement assez peu le cas dès l'absence de l'un ou l'autre. Les vicissitudes de la vie au travail, l'impact non négligeable de la période COVID et des réorganisations qu'elle a entraîné ont parfois désorganisé les modes de fonctionnement mis en place jusqu'ici sans oublier, bien évidemment, l'impact sur les publics accueillis.

A noter un détachement de quelques heures d'un musicien intervenant sur le catalogage des documents de la parthèque, reliée à la médiathèque (même logiciel en réseau) et formé par elle au catalogage des documents (partitions, livres, CD, DVD...).

Cette équipe cependant, malgré un sens du service public évident et un investissement qui ne peut être remis en cause, connaît régulièrement des difficultés (deux agents en mi-temps thérapeutiques, sans rapport avec le travail réalisé au CRR, une régie technique qui s'est renouvelé complètement en à peine plus de 12 mois, etc...) et mériterait d'être étoffée pour éviter frustration et sentiment d'épuisement.

11. Les moyens du conservatoire

Les moyens du CRR se répartissent en différents volets d'intervention que sont le budget de fonctionnement du CRR à proprement dit qui lui permet la mise en œuvre de son action au quotidien tout au long de l'année, le budget d'investissement en instruments mais également en moyens techniques (informatique, son, lumières...), le budget de masse salariale nécessaire à son équilibre et aux nombreuses missions qu'il doit assurer et les moyens techniques qui viennent en apport (autres services de la ville de Rueil-Malmaison).

Si le budget de masse salariale est tout à fait conséquent et cohérent pour les attendus des critères de classement d'un CRR (4, 7 millions d'euros en 2024), celui-ci, en raison des fortes contraintes qui pèsent sur la ville, ne peut augmenter et doit donc faire l'objet d'une surveillance constante et des redéploiements nécessaires à son évolution pour atteindre ou se rapprocher le plus possible des critères de classement. A ce titre la nouvelle direction arrivée en 2018-2019 a fait le choix systématique de vouloir privilégier la partie pédagogique de la masse salariale afin de pouvoir corriger les difficultés identifiées.

Le budget de fonctionnement est, lui, extrêmement réduit, notamment au regard du nombre d'élèves, d'enseignants et du classement en CRR. A l'instar des autres services de la ville de

Rueil-Malmaison, il subit chaque année, depuis plusieurs exercices, une baisse globale assez conséquente qui s'applique encore plus fortement sur sa ligne d'action culturelle, devenue sa variable d'ajustement. En 2024 le budget global du CRR s'élevait à **102 948€** contre **111 900€** en 2023, **124 805€** en 2022 et **132 500€** en 2021, dont **39 148€** d'action culturelle en 2024 contre **50 000€** en 2021. Ces chiffres ne permettent plus, en l'état, par exemple, d'imaginer construire de la résidence d'artistes sans supprimer de nombreux projets musicaux chorégraphiques ou théâtraux.

Le budget d'investissement fluctue chaque année en fonction des besoins. Malgré les difficultés que rencontre la ville de Rueil-Malmaison, il a permis des acquisitions constantes et conformes à ses besoins s'élevant en 2024 à **48 945€** contre **63 945€** en 2023, **145 643€** en 2022 et **63 000€** en 2021. D'importants travaux de mise à niveau technique de l'auditorium principal du CRR expliquent le budget plus élevé de 2022, dont il faut noter la dotation spécifique du Conseil Régional de 39 000€.

Enfin, autant que de besoin, les différents services (notamment techniques) interviennent tant pour l'entretien ou l'embellissement des bâtiments que pour l'apport ponctuel de logistique hors les murs (installation de scènes, cars pour les déplacements d'élèves...), la régie du CRR bénéficiant quant à elle d'un véhicule électrique stationné au CRR (et partagé avec la médiathèque) qui permet notamment tout le suivi du parc instrumental auprès des différents luthiers, du liens avec l'ensemble des écoles où ont les interventions musicales...

II. Bilan du dernier projet d'établissement (2015-2022) - préconisations 2017

1. Descriptif du projet

D'une vingtaine de pages le projet d'établissement 2015-2022 se présente à la fois comme une profession de foi et un catalogue de projets et partenariats, sans véritables objectifs qui les fédèreraient, ni actions décrites et encore moins d'indicateurs qui permettraient de savoir s'ils sont atteints d'autant qu'aucun plan pluriannuel de de réalisation n'y était adjoint. Présentant de trop nombreux objectifs et véritable sans hiérarchie entre eux, il a été assez vite abandonné et présenté comme obsolète à l'arrivée de la nouvelle direction du CRR dès 2018 (présenté comme tel dans le rapport d'activités de la ville de Rueil-Malmaison 2017, page 71).

Dès lors, la feuille de route qui se dessinait résidait plus dans les préconisations du Rapport n° SIE 2016.59 du service de la création artistique, établi par établi par Didier Braem, Emilie Krieger et Frédérique Sarre, Inspecteurs de la création artistique, avril 2016, qui se situent des pages 8 à 10 et c'est sur cette base qu'une tentative d'évolution, voire d'inflexion a été menée de 2019 à 2024 et ce, malgré un contexte économique difficile et très contraint pour le CRR.

2. Constats-préconisations du rapport de l'Inspection Générale

Le rapport, a mis cependant en exergue certains axes indispensables d'amélioration pour atteindre les critères de classement en Conservatoire à Rayonnement Régional ceux-ci étant schématiquement réduits à cinq :

- I. « Rééquilibrer les moyens humains et de fonctionnement alloués aux différentes spécialités de danse »**
- II. « Régler la problématique des locaux »**
- III. « Consolider l'équipe pédagogique en danse et en art dramatique »**
- IV. « Renforcer l'offre pédagogique en danse et en art dramatique »**
- V. « Développer et formaliser des partenariats pédagogiques spécifiques pour la danse et l'art dramatique.»**

3. Évolutions 2017-2024

I. Rééquilibrer les moyens humains et de fonctionnement alloués aux différentes spécialités de danse :

Une évolution assez forte des volumes horaires, de la structuration des « parcours études », selon la nouvelle terminologie du SNOP 2023, a été engagée dès 2019. Les volumes horaires se situent à la rentrée 2023-2024 à 36 h en danse classique, 10h en danse jazz (+ 4h, soit une augmentation de plus de 60%) et 4 h de danse contemporaine (ouverture de la discipline) en attente du recrutement d'un PEA. La structuration du 3^{ème} cycle devrait permettre, en conformité avec les préconisations concernant la mise en œuvre du cycle menant au Diplôme National dans ses deux composantes (interprète/humanités). Par ailleurs, les volumes horaires des intervenants pour les disciplines complémentaires ont été augmentés et se situent en 2023-2024 respectivement par modules à 16 heures d'AFCMD, 14 heures de culture chorégraphique et 20h de Formation musicale danseur. En outre, ont lieu chaque année des master-classes et projets thématiques. Enfin, un nouveau partenariat a vu le jour avec le service jeunesse-médiation et la « pépinière », atelier de sensibilisation et de découverte de la danse auprès d'enfants qui en ont aucune vision ou une vision assez erronée et négative. Cet atelier, mis en place dans le studio de danse du CRR (situé en plein centre-ville) pourra également se développer dans le nouveau studio situé dans le pavillon « Gallieni ».

II. Régler la problématique des locaux :

a. En danse :

Un nouveau studio a vu le jour au sein du bâtiment situé rue Gallieni et, bien que de taille modeste et comparable à celui sis au CRR, est satisfaisant au regard des effectifs du CRR quand bien même ceux-ci augmenteraient, ce qui est souhaitable.

b. En art dramatique :

Le bâtiment contigu au CRR qui hébergeait jusqu'en 2011-2013 l'ancien CEFEDEM d'Ile-de-France, fait partie intégrante

aujourd'hui des bâtiments du CRR, regroupés en seul Établissement Recevant du Public (ERP) de type R et L. Son auditorium modulable est mis, chaque semaine, à disposition de la classe d'art dramatique, les gradins étant rétrogradés et libérant un espace scénique d'une centaine de mètres carrés, des paravents amovibles y étant adjoints (construits à la demande de l'enseignant par les ateliers municipaux, ainsi qu'un certain nombre d'accessoires scéniques). En outre, une réserve attenante contient costumes et accessoires nécessaires aux différents travaux et des éclairages spécifiques ont été également intégrés. Des restitutions y sont proposées pour une petite assistance et des partenariats hors les murs sont mis en œuvre (cf. supra). Le seul défaut de ce lieu est qu'il ne peut, en l'état du manque d'espaces, être mis en usage exclusif ainsi que le préconise le SNOP (P.25).

III. Consolider l'équipe pédagogique en danse et en art dramatique

a. En danse :

Le département de danse s'est doté depuis quelques années d'un enseignant à fort potentiel artistique et pédagogique : son recrutement s'accompagnait de la préconisation de s'inscrire dans une démarche de formation et de diplomation au Certificat d'Aptitude de professeur (CA) et/ou de la validation de ses acquis par la réussite au concours de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA). Cet enseignant, de nationalité italienne, a répondu aux attentes et à la confiance que le CRR et, plus largement, la ville de Rueil-Malmaison, lui a donné en ayant été admis à la formation diplômante au CA, la ville de Rueil-Malmaison abondant à ses coûts de formation au CNSMDL, et vient de le nommer stagiaire, suite à sa réussite au concours de PEA en 2023. Il assure également la coordination du département.

Le principe d'ouverture de la troisième discipline chorégraphique enseignée au CRR s'est concrétisé par la création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) à temps non complet (50%) dans un premier temps puisqu'il s'agit d'une création de poste. Malheureusement ce recrutement s'est avéré infructueux sur ce niveau de recrutement et sans doute le fait qu'il soit à temps non complet. Il a été relancé pendant l'année scolaire 2023-2024 et s'est concrétisé pour la rentrée 2024-2025 (cf. supra). Afin de concrétiser cette ouverture, un recrutement d'un ATEA sur 4h a été effectué et s'ajoutera au demi-poste de PEA dès la rentrée 2024-2025, la situation étant plus complexe en danse Jazz avec une augmentation à également un demi-poste qui a du mal à trouver son public, l'enseignante, non diplômée, étant en CDI. Le volume horaire d'enseignement étant en 2023-2024 de 50h hebdomadaires, auquel s'ajoutent les heures d'accompagnement et des intervenants extérieurs.

b. En art dramatique :

Depuis 2017 nous sommes passés d'un ATEA à 50% à un PEA à 75%. Certes, il n'y a pas encore un poste à temps complet mais la

dynamique enclenchée devrait permettre ce passage à temps complet dès la rentrée 2024-2025.

IV. Renforcer l'offre pédagogique en danse et en art dramatique

a. En danse :

- Les volumes horaires ont été rehaussés pour être en conformité avec les attendus du SNOF
- La réflexion a été menée pour accueillir des élèves en cycle diplômant en danse classique et en danse contemporaine dès la rentrée 2024-2025, suite à des demandes extérieures et se configurerait ainsi pour les deux parcours possibles :
 - Discipline chorégraphique principale = 6 heures
 - Discipline chorégraphique complémentaire = 1 heure 30
 - Culture chorégraphique complémentaire = 20 heures /an
 - Formation Musicale Danseur = 20 heures /an
 - Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé = 20 heures /an
 - Projets artistiques et créatifs (répertoire, master-class...) = 25 heures /an
- Des volumes horaires de master-class, stages de découverte ont été rehaussés pour proposer des découvertes d'autres esthétiques de la danse, en lien, autant que faire se peut avec l'école du spectateur.

b. En art dramatique :

Les 3 cycles ont été mis en place et structurés. Les phases d'éveil et d'initiation ont été, pendant plusieurs années, confiées à des intervenants extérieurs, sous forme d'ateliers, et qui avaient lieu au Théâtre André Malraux auxquels ils étaient délégués. Ceux-ci, d'un commun accord, ont été arrêtés en 2023-2024, le CRR souhaitant récupérer ces moyens financiers pour une autre action, dans le cadre du futur Projet d'établissement.

La structuration a sans doute permis la toute première entrée dans l'enseignement supérieur, à l'ESAD Paris en 2023.

De nombreux liens transversaux se sont créés au sein du CRR (cf. supra) avec les enseignements en musique et en danse.

V. Développer et formaliser des partenariats spécifique pour la danse et l'art dramatique

Dès l'arrivée de la nouvelle direction fin 2018, des contacts formels sont pris avec l'un des acteurs majeur de la création théâtrale en France qu'est le CDN des Amandiers-Nanterre et une convention est établie dès 2019. Par ailleurs une convention autour de l'enseignement de l'art dramatique et de la musique est également passée avec le CRD de Saint-Germain-en-

Laye. Des partenariats ponctuels mais réguliers sont également tissés avec le tout proche CRD de Nanterre, en musique, en danse et en art dramatique, quand bien même les projets pédagogiques diffèrent sensiblement parfois. Ces partenariats se sont ralentis ces derniers temps, les deux directions ayant été sur le départ, auxquels s'ajoutent parfois des personnels de direction (Maxime Le Texier pour les MAA, parti au ministère de la culture et avec lequel le CRR a travaillé conjointement plusieurs années). Ces réflexions avaient l'objet de rencontres avec les conseillers de la DRAC d'Île-de-France et d'un courrier de la Directrice Régionale adressé au Maire de Rueil-Malmaison fin 2018 listant des préconisations dont un bon nombre d'entre elles ont pu être suivies.

C'est dans la poursuite de la complétude des critères de classement et des préconisations contenues dans le rapport du corps de l'inspection que se place ce projet d'établissement 2024-2027.

III. Perspectives 2024-2027 – objectifs & actions

Le présent projet s'est construit après la sortie de la période COVID en s'articulant sur un certain nombre de tables rondes sur un certain nombre de thématiques formulées à la fois par la direction du CRR et par l'équipe pédagogique qui se sont tenues sur deux années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Sa rédaction et mise en œuvre fut malheureusement retardée par le décès brutal de sa directrice-adjointe, Lydie Grondin, survenue le 03 juin 2022 et de la période d'instabilité qu'il en a résulté.

Ces tables-rondes ont fait l'objet de nombreuses interactions, restitutions et synthèses qui ont permis son évolution sur certains sujets où les réflexions des uns et des autres pouvaient diverger tant sur la forme que sur le fond amenant à certains arbitrages de la direction.

Beaucoup d'entre elles respectent le positionnement de chacun en sollicitant leur volontariat dans la mise en œuvre, pouvant expliquer çà et là des différenciations de forme, l'idée conductrice étant qu'un précepte pédagogique quel qu'il soit ne peut être efficace que s'il est clairement et complètement assumé.

Cela a été notamment et principalement le cas pour la musique, au regard du très grand nombre d'enseignants (cf. à titre d'exemple d'un compte-rendu des tables rondes sur différentes thématiques du 12 janvier 2021, reproduit in extenso décrivant la méthode d'itération des travaux).

Pour la danse et l'art dramatique les travaux eurent lieu en réunions entre l'équipe pédagogique du département et l'équipe de direction.

L'ensemble des grandes orientations furent présentées aux Conseil Pédagogique et d'Etablissement à la direction du Pôle Culture à l'élue à la Culture, adjointe au Maire, et bien évidemment au Maire lui-même, Monsieur Patrick Ollier, ancien ministre et Président de la Métropole du Grand Paris, le 19 janvier 2024, orientations qu'il valida, dans le cadre des contraintes budgétaires citées plus haut, c'est-à-dire sans augmentation possible du budget, notamment de la masse salariale.

C'est donc en respectant ce cadre que s'inscrivent les perspectives décrites ci-dessous ainsi que le montrera le plan pluriannuel de réalisation décrit au chapitre IV.

1. En danse : consolidation et développement du département

Grace à l'arrivée du nouveau studio de danse dès la rentrée 2024-2025 :

a. Ouverture et développement de la classe de danse contemporaine :

- 2024-2025 & 2025-2026 = PEA à 50% (8h) et ATEA à 20% (4h)
- 2026-2027 = PEA à 75% (+4h) et ATEA à 50% (+6h) et recrutement d'un accompagnateur en danse contemporaine à TC (ATEA), soit un total en danse contemporaine de 22h d'enseignement et 20h d'accompagnement.

b. Mettre en œuvre un partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel (situé à quelques centaines de mètres à pied du studio rue Gallieni) : plusieurs contacts ont été pris, à l'initiative conjointe du Lycée et du CRR (le proviseur a été reçu au préalable par le Maire de Rueil-Malmaison dans le dernier trimestre 2023). Un courrier du Maire a été adressé au Recteur de l'académie, en date du 26 mars 2024, sollicitant la mise en œuvre du prolongement des CHAM & CHAD des collèges Jules Verne et de La Malmaison dans un dispositif S2TMD.

Deux autres options sont également envisagées, l'une consistant en une « spécialisation » (classes 1^{ère} et Terminale), le Lycée étant à la fois un Lycée Technique et un Lycée d'Enseignement Général pour constituer dès la classe de 2^{nde}, une classe d'artistes musiciens et danseurs, l'autre consistant plus simplement à mettre en œuvre un aménagement d'horaires permettant aux jeunes lycéens danseurs et musiciens de maintenir une pratique intense de leur art. Le Lycée a déjà communiqué en 2023-2024 dans ce sens auprès des deux collèges qui ont, à leur tour, diffusé cette information auprès des parents et élèves potentiellement concernés.

Ces options sont sans réelles incidences budgétaires, s'agissant, dans la limite des places disponibles, de redéploiement d'heures. En revanche, pour la danse, cela permet d'occuper d'autres créneaux horaires du studio et donc par voie de conséquence d'en libérer de supplémentaires.

c. Développer les ateliers et master-class sur toutes les esthétiques de la danse si possible en lien avec l'école du spectateur (sur le budget global de l'action culturelle). Il serait souhaitable à cet égard, si les crédits afférents peuvent être trouvés, d'élaborer un projet de résidence artistique d'ici 2027.

2. En art dramatique : développer et consolider la classe

a. Développer la classe d'art dramatique :

➤ 2024-2025 = PEA à TC (+4h)

b. Mettre en œuvre un partenariat avec un collège à proximité du CRR.

Un courrier du Maire a été adressé au Recteur de l'académie, en date du 26 mars 2024, sollicitant la mise en œuvre d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) en partenariat avec l'un des collèges à proximité du CRR pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour une mise en œuvre espérée dès la rentrée 2025-2026. Cette mise en œuvre serait, dans un premier temps, à inclure, pour le CRR, dans les charges de service du PEA, puis dans un second temps (2026-2027) en faisant appel à quelques heures d'ATEA, le volume global horaire sur l'ensemble des deux classes, pour l'enseignement dédié au CRR s'élevant à 4h.

Le dispositif suivrait les 5 critères définis par les textes du ministère de l'Education Nationale :

1. « Un enseignement théâtral constitué de trois volets qui doivent être mis en relation :
 - une pratique du jeu théâtral,
 - une éducation culturelle qui s'appuie sur l'exploitation et l'analyse des œuvres et l'histoire du théâtre,
 - la fréquentation des œuvres et des artistes dans un parcours structuré : l'école du spectateur.
2. L'exploration de la dimension musicale du spectacle théâtral par la pratique musicale ou chorale, et le travail de la diction
3. L'exploration de l'espace par une pratique scénographique
4. La constitution progressive d'une culture théâtrale
5. La découverte des métiers du spectacle.

Cette formation contribuera aux apprentissages du Socle commun de connaissances et de compétences et à l'Histoire des arts. »

Dans le cadre de la mise en œuvre du récent SNOP, ce dispositif entrera pleinement dans le « parcours-découverte » en termes d'âges et permettra une transition douce vers le « parcours-études » en 3 cycles au CRR.

c. Développer les ateliers d'accompagnement vers une pratique autonome d'« amateurs éclairés » en leur apportant, un cadre physique, le CRR, et un tutorat de leurs projets en tant que lieu ressources

d. Développer les projets et partenariats transverses sur toutes les formes du théâtre si possible en lien avec l'école du spectateur

(sur le budget global de l'action culturelle). Continuer à faire se brasser comédiens et musiciens ou danseurs au sein du CRR et si possible, hors les murs. Il serait souhaitable à cet égard, si les crédits afférents peuvent être trouvés, d'élaborer un projet de résidence artistique d'ici 2027 avec un acteur du monde du théâtre.

3. En musique

Plusieurs sujets d'organisation pédagogique concernant aussi bien ce que le récent SNOP nomme les « parcours-études » ou « parcours-programme ont été abordés lors du travail engagé sur plus d'une année scolaire, à la sortie de la période COVID, soit les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, la rédaction du présent Projet d'Etablissement se trouvant néanmoins ralenti par le décès brutal de la directrice-adjointe et l'annonce de la publication de nouveaux schémas d'orientation pédagogique qui, elle aussi, s'est trouvée ralentie.

Afin de mesurer la démarche et la teneur des sujets abordés voici un compte-rendu succinct de réunions thématiques daté du **12 janvier 2022** :

[N.B. : le compte rendu a été réalisé par un petit collectif d'enseignants présents. Les remarques ou propositions de la direction ont été abondées et parfois reformulées par Fabrice Brunaud ou Lydie Grondin]

Ces tables rondes ont eu lieu en trois temps :

- Réflexion par groupes autour des thèmes de l'initiation, des cycles I et II, des classes CHAM, du lien entre les trois premiers cycles et le cycle spécialisé.
- Restitution de ces réflexions à tous.
- Premières remarques de la direction.

Réflexion ne vaut pas décision et il s'agit donc bien de l'ébauche d'un travail que nous souhaiterions pouvoir poursuivre au cours de l'année.

GROUPE 1 : Initiation.

Participants: Catherine Bertoix, Benjamin Havas, Philippe Boucher, Christophe Maynard, Éric Arnal, Céline Prévot.

Découverte instrumentale :

Le concert « découverte des instruments » semble faire consensus mais ensuite le parcours dans les classes pose beaucoup de problèmes, notamment à cause des dates.

Propositions du groupe :

- Déplacer le concert au mois de décembre pour permettre les visites dans les classes en janvier et février.
- Banaliser une semaine de cours pour accueillir les familles et prendre le temps de faire essayer les instruments dans de bonnes conditions.

Proposition de la direction :

Organiser des parcours par familles d'instruments en dehors des cours en sollicitant des professeurs disponibles et/ou de grands étudiants.

Initiation instrumentale :

A la fin de la première année d'instrument, les professeurs souhaiteraient pouvoir choisir de faire entrer l'élève en CI1 ou en CI2 ou lui proposer une réorientation.

Remarque de la direction :

Cette année serait donc une année d'observation conduisant à un bilan. Cela nécessite une refonte de l'organisation des études.

Année de FM avant de commencer l'instrument:

Selon les instruments, cette année est plus ou moins nécessaire.

Remarque de la direction :

L'année de FM n'a plus cours dans la plupart des établissements. Cette question est plutôt liée à l'âge de l'enfant.

Cependant, ce sujet qui peut être appréhendé de multiples manières doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et d'un mode opératoire clair pour les élèves et parents.

Groupe 2 : Cycles I et II

Participants : Eve Payeur, Soukeïna Touré, Philippe Maeder, Dominique Troccaz, Christine Icart, Cathy Boussard, Hélène carlioz.

Accompagnement :

Trop peu de disponibilités des accompagnateurs pour les élèves des trois premiers cycles. Les professeurs trouvent intéressant de travailler avec les étudiants de la classe d'accompagnement pour les auditions, mais ils demandent des accompagnateurs professionnels pour les examens (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Propositions du groupe:

- créer une UV « accompagnement des cycles 1-2 » obligatoire pour les étudiants en classe d'accompagnement : l'étudiant(e) se voit affecter une classe pour l'année (ou un semestre), sur un nombre d'heures ou un créneau fixé avec son professeur et celui de la classe qu'il va accompagner (auditions seulement)
- proposer cette UV (facultative, ou au choix en UV 4) aux étudiants en DEM de piano.

Remarque de la direction : 43h d'accompagnement existent et sont disponibles par semaine, de nouvelles modalités de travail et le planning correspondant sont encore à mettre en place.

Organisation des auditions

- 3 salles seulement : grand et petit auditoriums, salle 24
- Manque de visibilité des cycles 1 et 2. La pénurie des salles nécessite une meilleure répartition des lieux de concerts et davantage d'équité dans les arbitrages des choix.

Motivation

- Certains élèves « s'usent » au fil des années : problème lié au manque de temps, au répertoire étudié, à la répétition des mêmes cours d'une année sur l'autre...
- Parcours personnalisé (actuellement « atelier hors cursus ») : pour l'instant, uniquement cours de musique de chambre. Problème de visibilité de cet atelier qui n'est pas suffisamment valorisé par le CRR.

Propositions du groupe :2

- structurer le parcours personnalisé : un atelier musique de chambre hebdomadaire sur un projet et un accompagnement individuel de ce projet par le professeur d'instrument (30 mn hebdomadaires).
- durant les années de cycle 1 et 2, varier les pratiques collectives : orchestre mais aussi musique de chambre (totalement absente des propositions pour les élèves de cycle 2)

Remarques de la direction:

Le parcours personnalisé se substitue à la notion d' « hors cursus », il lui est attribué un temps de cours réduit, mais il doit conserver une notion de progression. Pour des raisons de pertinence pédagogique, il serait souhaitable qu'il ne soit accessible qu'à partir du CII.3.

La notion d' « atelier de musique de chambre » reste encore à définir. Il est évident que l'offre de musique de chambre est aujourd'hui insuffisante, en l'état du fonctionnement actuel du CRR. Il faut faire preuve d'ingéniosité pour dégager des volumes horaires à cet effet ou accepter de réduire d'autres volumes horaires, la création d'heures « ex nihilo » semblant peu réaliste. Là aussi, la notion de « parcours » tout au long du cycle peut être une solution pour l'élève.

La « pénurie des salles » nécessite forcément des arbitrages qui peuvent paraître inéquitables. Savoir s'ils le sont vraiment est une question plus délicate à traiter...Il est malheureusement clair que ce bâtiment n'offre que trop peu de grandes salles et encore moins d'accueil de public en nombre, piste à creuser dans un futur projet d'établissement ?

Groupe 3: CHAM .

Participants : Véronique Albini, Bogdan Florescu, Roxane Ballester, Cindy Descamps, Béatrice Gendek, Sandrine Cariou.

Les CHAM font l'objet d'un partenariat entre le CRR et l'Education Nationale. Le temps hebdomadaire consacré à la musique est précisé dans l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2002.

Pour les élèves des classes élémentaires :

FM : entre 1h et 2h30

Pratique collective vocale et instrumentale : Entre 1h et 2h.

Formation instrumentale en groupe restreint:1h.

Pour les élèves collégiens :

FM : entre 1h30 et 2h30

Pratique collective vocale et instrumentale : entre 1h et 2h

Formation instrumentale en groupe restreint : 1h.

Il semblerait que nous soyons un peu en dessous de ces temps pédagogiques, notamment pour la pratique instrumentale.

L'emploi du temps des collégiens n'est pas adapté, sans doute en partie à cause du choix des options latin, grec...proposées aux élèves.

La question de la motivation pour aller dans ces classes et celle du recrutement pour les intégrer se posent.

Propositions du groupe :

- Les professeurs d'instruments souhaiteraient pouvoir être réintégrés aux commissions, élémentaire et collège.
- Les professeurs du CRR demandent à être davantage associés aux décisions de la commission.
- Commencer les CHAM dès le CE1 pour pouvoir faire tout le premier cycle avant l'entrée en sixième.
- Demander aux parents une lettre de motivation.
- Mise en place d'ateliers de musique de chambre, jazz...sur le temps scolaire (ce qui signifie mettre fin à la possibilité des options au collège).
- Monter un projet commun, spectacle, avec le professeur de musique du collège.
- Permettre à nouveau les voyages ou en initier.
- Chercher un lycée de Rueil qui accepterait de mener un partenariat pour poursuivre le cursus CHAM.

Remarque de la direction :

Un groupe de travail, à l'initiative de la DASEN 92, pour harmoniser et uniformiser l'information et le mode de recrutement des classes CHA pour le 92 a été constitué paritairement de 6 personnes, trois représentants de l'Education Nationale (Chargé de mission, représentant la DASEN, l'IEN en charge de l'EAC pour le 92, l'IPR en charge des dispositifs CHAM, un directeur de CRC (Malakoff), une directrice-adjointe en charge des CHA (Bourg-la-Reine) et un directeur de CRR (Rueil-Malmaison).

Ce groupe travaille à une procédure unique, aussi neutre et bienveillante que possible. Concernant les modalités et contenus des CHA, elles doivent faire l'objet de conventions et projets pédagogiques (dont la maquette, comprenant volumes horaires et contenus) communs qui sont, pour Rueil-Malmaison à construire ou reconstruire (CHAM : école élémentaire des Trianons, Collège Jules Verne – CHAD : collège de La Malmaison).

Enfin, le souhait de faire débiter la CHAM des Trianons dès le niveau CE1 est une vraie question de fond qui a l'avantage de mieux faire coïncider les niveaux des élèves au regard du SOP musique du MCC. Souhait à inscrire au Projet d'Etablissement, donc à faire valider aux élus de la ville (incidence financière) ainsi qu'à l'EN.

Deux principes fondamentaux sont à retenir :

- 1) Nous sommes partenaires d'un dispositif interministériel (EN/MCC) qui a ses structures et modes de fonctionnement qui nous sont imposés [cadre scolaire]
- 2) Une fois ce cadre admis, nous sommes partenaires et donc, à part égale, force de proposition concernant la maquette pédagogique et les restitutions artistiques annuelles.

Groupe 4 : Lien entre les trois premiers cycles et le cycle spécialisé.

Participants : Claire Vergnory, Antoine Fougeray, Michaël Tafforeau, Victor Dutot, Paul Goussot, Thomas Bulle.

- Importance de rendre accessibles aux lycéens tous les cours proposés dans le cycle spécialisé avec des possibilités d'horaires en fin de journée (atelier jazz, musique de chambre, répétitions avec piano...)
- Pour tisser des liens entre petits et grands, des idées de parrainages sont évoquées (mini- tutorat en présence du professeur d'instrument, projet pédagogique à mener, auditions partagées...)
- Importance aussi que tous les élèves soient informés des master-class et puissent y assister au moins un petit moment.
- Concernant les projets instrumentaux des CIII : aujourd'hui ce sont essentiellement les professeurs d'instruments qui portent les projets de leurs élèves et le groupe suggère d'élargir ce rôle à d'autres enseignants, notamment aux professeurs de FM qui le souhaiteraient.

Conclusions de la direction et pistes de travail :

N.B. : tous les enseignants réunis étant musiciens, seule cette spécialité a été abordée (la plus représentée)

Plusieurs cas de figure sont soulevés :

- ✓ Certains feront l'objet d'organisation interne (accompagnements, auditions, lieux) et forcément d'arbitrage en fonction des possibilités (ce que nous pourrons résoudre) et donc des impossibilités (ce que nous ne pourrons pas résoudre !)
- ✓ D'autres pourront, voire devront, en fonction des travaux réalisés et des divers arbitrages, faire l'objet d'évolution de nos fonctionnements (« parcours découvertes », initiation et âge et formation musicale, parcours personnalisés, évolution du cycle de formation à la pratique amateur (C3)...) et des écrits qui y sont associés : Projet d'établissement, Règlement des études et sans doute par voie de conséquence, Règlement intérieur.

Proposition de pistes de travail pour de futures tables-rondes :

- La question des « parcours découvertes », de l'initiation et de ce que cela induit (âges, contenus...)
- La question des « parcours personnalisés » (notion de parcours, de progression, d'inclusion dans la vie de l'établissement, de suivi de cette scolarité particulière...)
- La conformité du cycle de formation à la pratique amateur et son articulation vers un cycle d'orientation professionnelle.

Ces trois pistes représenteraient déjà une belle avancée, sachant que la question des CHAM devra, de toute façon, être également traitée dans le cadre de la nouvelle écriture des conventions et maquettes pédagogique. Des groupes de travail seront constitués à cet effet et autant que de besoin.

Ce compte-rendu montre la diversité des questionnements et des niveaux de réflexion pédagogique. Il est à noter ici que l'intelligence collective est assez fondamentale pour mesurer les diversités et donc souvent les divergences d'approche, de compréhension des vocables utilisés, de l'utopie généreuse et indispensable à donner une direction mais également des principes de réalité qui obligent, pour des raisons de moyens mais aussi de cohérence, à redéfinir, redimensionner certaines solutions dans un véritable processus de maïeutique. Il est à noter également qu'il n'a pas été attendu ce présent projet pour mettre en œuvre certains aménagements ou propositions ci-dessus, notamment en ce qui concerne l'initiation et le parcours découverte, les parcours personnalisés et la question de l'accompagnement qui s'est vue renforcée au gré de divers recrutements liés à des départs en retraites (+5h, + 8h et +5h, soit 18h supplémentaires à la rentrée 2024-2025), donc sans augmentation de la masse salariale (hors augmentations globales du point d'indice et individuelles du GVT).

Objectifs et actions en musique :

a. Consolidation et développement du département Jazz :

- i. 2024-2025 / 2025-2026 /2026-2027 = développer la visibilité du département par des projets et réalisations transversaux (musique/danse/théâtre, sur le budget global de l'action culturelle) et en partenariats avec d'autres établissements d'enseignements artistique (ex. CMA 10 en 2024-2025), notamment avec les CRD les plus proches et La Clef, SMAC de Saint-Germain-en-Laye.
- ii. 2024-2025 / 2025-2026 /2026-2027 = Structurer et développer l'offre de formation, tant en parcours-études (structuration d'un 3^{ème} cycle et du cycle diplômant) qu'en parcours-programmes (atelier transverses) en lien avec l'action 3ai ci-dessus.

2026-2027 = PEA à 75% (+4h) et ATEA à 75% (+6h) pour répondre à cet objectif

b. Consolidation et développement du département de musique ancienne :

- i. 2024-2025 / 2025-2026 /2026-2027 = développer la visibilité du département par des projets et réalisations transversaux (musique/danse/théâtre, sur le budget global de l'action culturelle) et en partenariats avec d'autres établissements d'enseignements artistique (ex. CMA 10 en 2024-2025), notamment avec les CRD et CRR les plus proches possédant un département de musique

ancienne et également Le CMBV, partenaire de la Licence MIP UVSQ-Paris-Saclay.

- ii. 2026-2027 = accompagner la reconnaissance du niveau de qualification des enseignants, d'ATEA vers PEA ainsi qu'une augmentation des temps de service individuels de 2h (soit +8h sur l'ensemble du département).
- C. Mettre en œuvre un partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel: plusieurs contacts ont été pris, à l'initiative conjointe du Lycée et du CRR (le proviseur a été reçu au préalable par le Maire de Rueil-Malmaison dans le dernier trimestre 2023). Un courrier du Maire a été adressé au Recteur de l'académie, en date du 26 mars 2024, sollicitant la mise en œuvre du prolongement des CHAM & CHAD des collèges Jules Verne et de La Malmaison dans un dispositif S2TMD.

Deux autres options sont également envisagées, l'une consistant en une « spécialisation » (classes 1^{ère} et Terminale), le Lycée étant à la fois un Lycée Technique et un Lycée d'Enseignement Général pour constituer dès la classe de 2^{nde}, une classe d'artistes musiciens et danseurs, l'autre consistant plus simplement à mettre en œuvre un aménagement d'horaires permettant aux jeunes lycéens danseurs et musiciens de maintenir une pratique intense de leur art. Le Lycée a déjà communiqué en 2023-2024 dans ce sens auprès des deux collèges qui ont, à leur tour, diffusé cette information auprès des parents et élèves potentiellement concernés.

Ces options sont sans réelles incidences budgétaires, s'agissant, dans la limite des places disponibles, de redéploiement d'heures.

4. Pour le fonctionnement général du CRR

- a. Création d'une cellule de veille concernant les violences physiques et psychiques des élèves et étudiants :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ainsi qu'aux préconisations du SNOP (pages 14 & 15), une cellule de veille sera mise en œuvre par la direction du CRR en lien avec les services de la ville de Rueil-Malmaison, notamment juridiques, en établissant « un protocole de signalement relatif aux discriminations , maltraitements, violences et harcèlement sexistes et sexuels ».

IV. Plan pluriannuel de réalisation des objectifs & actions 2024-2027 –

Objectifs/actions	Nom de l'action	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total des coûts estimés
Danse					
Consolidation et développement du département	1 a = Ouverture et développement de la classe de danse contemporaine	Coût neutre (déjà financé, via redéploiements, en 2023-2024)		PEA à 75% (+4h) ATEA à 50% (+6h) : 9 500€ +6 500€ = 16 000€	16 000€
	1 b = Mettre en œuvre un partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel	Coût neutre	Coût neutre	Coût neutre	
	1 c = Développer les ateliers et master-class sur toutes les esthétiques de la danse (si possible en lien avec l'école du spectateur)	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	10 000€
Art dramatique					
Développer et consolider la classe d'art dramatique	2 a = passage à temps complet <u>2024-2025</u> = PEA à TC (+4h)	+4h = 12 470€			12 470€
	2 b = Mettre en œuvre un partenariat avec un collègue – création d'une CHAT	Sans objet	Coût neutre ⁹ 5850€ (classe de 4 ^{ème})	Coût neutre ¹⁰ 11700€ (classes de 4 ^{ème} & 3 ^{ème})	
	2 c = Développer les ateliers d'accompagnement	Coût neutre	Coût neutre	+4h ATEA = 6 500€	6 500€

⁹ Financé par la suppression des ateliers « loisirs » installés au Théâtre André Malraux et repris par lui.

¹⁰ Financé par la suppression des ateliers « loisirs » installés au Théâtre André Malraux et repris par lui.

	2 d = Développer les projets et partenariats transverses sur toutes les formes du théâtre (si possible en lien avec l'école du spectateur)	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	10 000€
Musique					
A. Consolidation et développement du département Jazz	3a.1 = développer la visibilité du département par des projets et réalisations transversaux	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	
	3a.2 = Structurer et développer l'offre de formation	Sans objet	Sans objet	PEA à 75% (+4h) et ATEA à 75% (+6h) 9 500€ + 6 500€ = 16 000€	16 000€
B. Consolidation et développement du département de musique ancienne	3b.1 = Développer la visibilité du département par des projets et réalisations transversaux	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	sur le budget global de l'action culturelle <i>(en fonction des possibilités budgétaires)</i>	
	3b.2 = accompagner la reconnaissance du niveau de qualification des enseignants			+8h sur l'ensemble du département = 13 000€	13 000€
C. Mettre en œuvre un partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel	3c.1 = Mettre en œuvre un partenariat avec le Lycée Gustave Eiffel	Coût neutre	Coût neutre	Coût neutre	
Fonctionnement général					
	4 a = Création d'une cellule de veille concernant les violences physiques et psychiques	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

1. Coût total estimé du Projet d'établissement

a) Masse salariale

- 2024-2025 :
 - i. action 2.a = 12 470€
- 2025-2026 : neutre
- 2026-2027 :
 - i. action 1.a = 16 000€
 - ii. action 2.c = 6 500€
 - iii. action 3.a.2 = 16 000€
 - iv. action 3.b.2 = 13 000€

Soit un total de **63 970€**

b) fonctionnement

Il serait souhaitable de retrouver à terme du projet d'établissement une ligne budgétaire d'action culturelle cohérente avec l'activité d'un CRR et de celui de Rueil-Malmaison tout particulièrement en augmentant cette ligne de :

- (2025)-2026 = 10 000€
- (2026)-2027 = 10 000€

retrouvant ainsi peu ou prou les sommes d'avant la période COVID qui restent encore très modestes sur ce volet d'action et ce, afin de permettre d'imaginer la mise en œuvre de résidences d'artistes avec l'aide de la DRAC et/ou du CD 92 dans le cadre du SDEA existant.

N.B. : ces chiffres sont à mettre au regard des coûts globaux générés par le CRR qui étaient respectivement en 2022 de 6 443 865€, dont 4 684 971€ de charges de personnel et 1 409 595€ de charges indirectes, pour 572 984€ de recettes et en 2023 de 6 772 249€, dont 4 860 212€ de charges de personnel et 1 481 429€ de charges indirectes, pour 502 242€ de recettes.

2. Economies totales estimées sur la durée du Projet d'établissement

- i. **2024-2025** : deux départs en retraite d'enseignant, fin 2024, de deux PEA HCL à TC (Musique de chambre/orchestres et Piano), remplacés par un poste de PEA de CN à TC (Musique de chambre/orchestres) et un poste d'ATEA (Piano) à TC. N.B. : + un départ en retraite début 2025 de poste de Responsable administratif [code poste/identifiant 295 /2113], remplacé à l'identique (coût neutre).

- ii. coûts deux PEA 2024 = **169 098€** [code poste/identifiant des enseignants : 11/359 et 97/929]
 - iii. coûts estimés pour 1 PEA et 1 ATEA à **83 500€**
 - iv. économie subsistante de l'ordre de **85 598€**
- **2025-2026** : deux départs en retraite, fin 2025, de deux PEA HCL à TC (Trompette et Piano), remplacés par un poste de PEA de CN ou HCL à TC (Trompette) et un poste d'ATEA (Piano) à TC.
- i. coûts deux PEA 2025 = **162 654€** [code poste/identifiant des enseignants : 240/1715 et 209/1548]
 - ii. coûts estimés pour 1 PEACN/HCL et 1 ATEA à **103 500€**
 - iii. économie subsistante de l'ordre de **59 154€**
- **2026-2027** : deux départs en retraite, fin 2026, de deux PEA HCL à TC (Formation musicale et Piano), remplacés par deux postes de PEA de CN à TC.
- i. coûts deux PEA 2026 = **164 872€** [code poste/identifiant des enseignants : 257/1812 et 92/899]
 - ii. coûts estimés pour 2 PEACN (5^{ème} échelon) à **93 500€**
 - iii. économie subsistante de l'ordre de **71 372€**

Soit un total de **216 124€** d'économies subsistantes après remplacement des postes existants.

L'ensemble des économies réalisables, permises par la pyramide des âges et tout en maintenant un recrutement à hauteur des critères de classement en CRR sans sacrifier à la qualité des recrutements et des enseignements dispensés, permet, très vraisemblablement, tout en réalisant des économies assez substantielles sur trois exercices budgétaires, de financer les actions prévues dans le présent projet d'établissement telles qu'elles se présentent :

- actions du Projet d'établissement = **63 970€ de masse salariale et 20 000€ sur deux ans sur la ligne 6288 (action culturelle)**
- économies de masse salariale 2025 à 2027 = **216 124€**, soit une économie résiduelle, après financement du Projet d'établissement de l'ordre de **132 154€**.

Un bilan d'étape sera présenté chaque année lors des derniers conseils pédagogique et d'établissement de l'année scolaire en cours.

Conclusion

« Rien de fondamental, rien de démocratique dans le domaine culturel ne sera fait si l'on ne veut pas réellement prendre les moyens d'apporter à tous les enfants de France, la possibilité d'avoir accès à la vie artistique, aux grandes œuvres qui ont jalonné l'histoire des hommes, mais également, j'allais dire, surtout, de participer eux-mêmes pratiquement à une action artistique ». Ainsi s'exprimait Marcel Landowski en 1984¹¹, lui qui avait instillé, par le plan qui porterait son nom, une véritable démocratisation de la culture et notamment de l'enseignement artistique dont le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison était, est et continuera à être, à travers ce Projet d'établissement, l'un de ses plus fervents acteurs.

Fabrice Brunaud,
Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional
Rueil-Malmaison juillet 2024

¹¹ In *Le musicien de l'espérance*, Revue Musicale – 1984 – page 50